

CONVENTION TERRITORIALE DE LYON

Synthèse

contrat de ville
2015 - 2020



Préambule

La convention territoriale s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole de Lyon signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole.

La nouvelle géographie prioritaire distingue les « quartiers politique de la ville » (QPV), dont la liste et les périmètres ont été définis par l'État en application de la loi du 21 février 2014 à partir du critère unique du revenu fiscal médian par unité de consommation, des quartiers de veille active (QVA) correspondant aux quartiers sortants (en application du critère unique) issus de la géographie prioritaire du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ainsi qu'aux quartiers que les collectivités ont souhaité voir pris en compte. Pour Lyon, elle concerne 9 QPV, avec au total 34 415 habitants soit 7% de la population lyonnaise, alors qu'auparavant 12 quartiers CUCS représentaient 76 949 habitants soit 17 % de la population, parmi lesquels 5 ZUS qui représentaient 48 229 habitants soit 10,3 % de la population. Elle intègre également 9 QVA représentant 8% de la population lyonnaise. La Duchère (Sauvegarde / Château) et les quartiers de Mermoz et Langlet-Santy sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Succédant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon 2007 / 2014, la convention territoriale de Lyon a vocation à formaliser un véritable projet global de développement territorial à l'échelle de la Ville en vue de répondre spécifiquement au contexte et aux enjeux des quartiers de la géographie prioritaire lyonnaise, en complément des orientations définies à l'échelle de la Métropole.

Elle cherche à répondre à principalement 3 enjeux pour la cohésion sociale et urbaine de Lyon :

- Continuer à contribuer à la réduction des inégalités territoriales dans un contexte de crise économique aggravée qui accentue les fragilités sociales et réduit les finances publiques
- Renforcer la capacité des quartiers prioritaires à être des lieux de rebond social pour leurs habitants et constituer des territoires ressources pour un développement durable de la ville et l'agglomération
- Préserver voire conforter l'acceptabilité sociale des solidarités territoriales dans le consensus politique et citoyen de la ville et de l'agglomération

Dans la suite de la promulgation de la loi du 21 février 2014, la Ville de Lyon a impulsé les travaux préparatoires à l'écriture de la convention territoriale, en mobilisant les différentes délégations concernées et les partenaires signataires de manière à définir des priorités d'intervention pour les quartiers prioritaires et formaliser des engagements valables sur la durée de contractualisation. L'élaboration de la convention territoriale a été alimentée par des temps de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants qui ont été mis en place sur les enjeux territoriaux (défis) dans chaque quartier prioritaire.

Entre 30 et 50 personnes par quartier ont participé à au moins une des étapes de concertation, et 2 « défis » prioritaires ont été identifiés pour chaque territoire (soit près de 500 personnes mobilisées et une cinquantaine de réunions sur Lyon).

La convention permet de renouveler l'engagement pour 2015/2020 des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie.

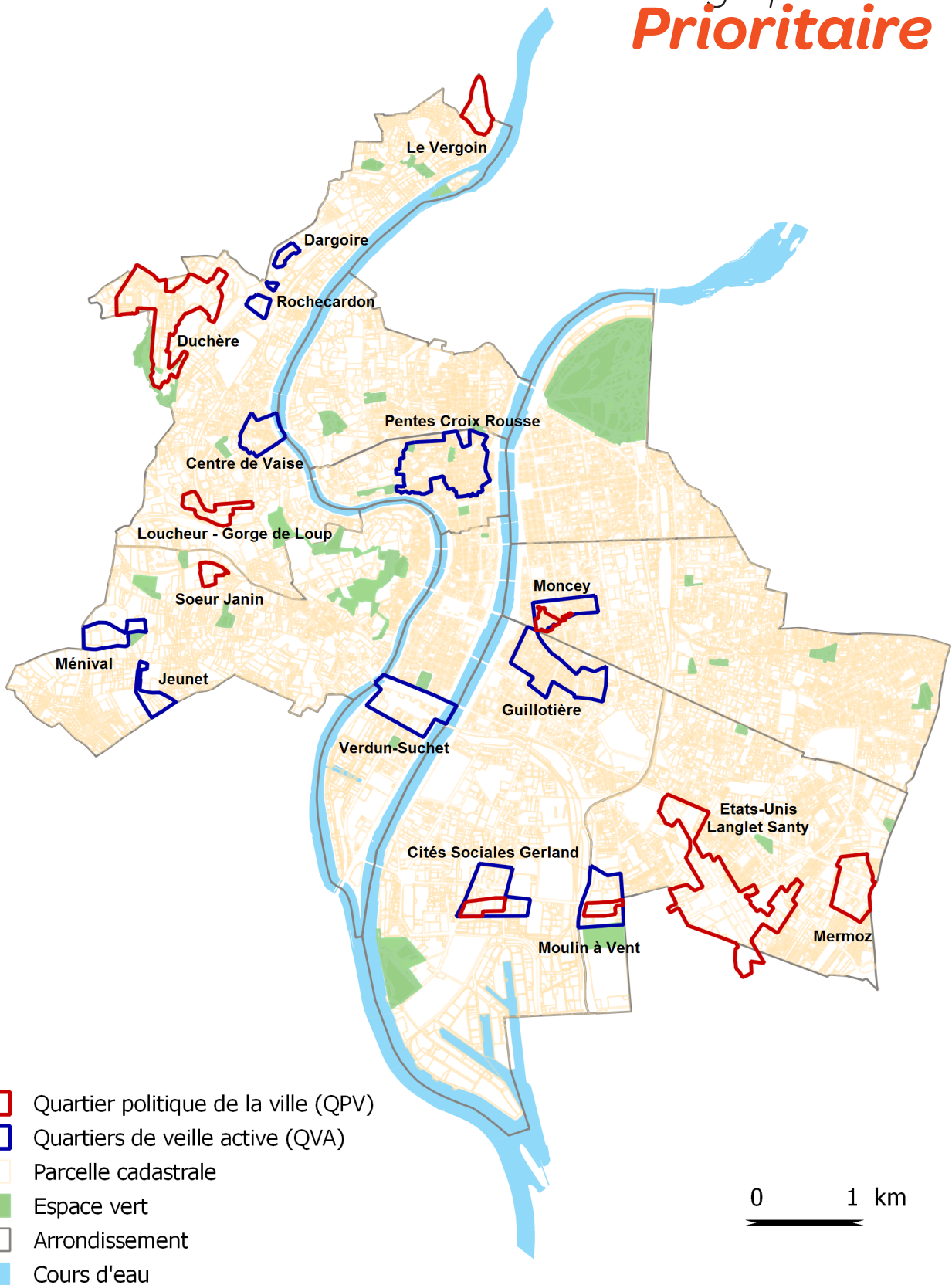
Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Les axes transversaux (développement social local, jeunesse, égalité) sont positionnés de façon à irriguer l'ensemble des volets thématiques et à garantir une prise en compte renforcée des enjeux qu'ils portent.

La gouvernance du contrat évolue en rationalisant les instances de pilotage et en prévoyant plus explicitement l'association des habitants au travers des conseils citoyens.

Les différents signataires de la convention territoriale traduisent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'État, la Métropole, le Conseil Régional, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, l'Éducation Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC HLM.

Géographie **Prioritaire**





Développement économique

Poursuivre l'inscription du développement économique et de la diversification des activités au cœur des enjeux de développement et de revalorisation des quartiers prioritaires.

Les actions mises en œuvre ont contribué au maintien et à la diversification des activités :

De 2009 à 2013, le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) a permis la réhabilitation de 5 242 m² de locaux (dont 60 % dans le quartier des Pentès de la Croix-Rousse), ainsi que la diversification des activités économiques et commerciales.

On observe une diminution du taux de vacance dans tous les quartiers, de 17 % en 2008 à 8 % en 2012.

Dans la plupart des quartiers prioritaires, une démarche de valorisation des potentiels de développement économique est mise en œuvre. L'attractivité économique de ces quartiers reste cependant fragile et doit être renforcée. 20 % des entreprises lyonnaises sont basées dans les quartiers pour plus d'un quart dans le champ industriel

Le rapport commerce /habitants est plus faible dans les quartiers prioritaires (1,4%) que dans les autres quartiers (2%). Selon les enquêtes habitants, une majorité (57%) des habitants de ces quartiers est satisfaite de l'activité commerciale, avec néanmoins l'expression d'attentes spécifiques dans certaines réunions de participation (commerce de proximité, café social).

Lors des concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV de Lyon, l'enjeu du développement de services de proximité de qualité, notamment les commerces, a été fortement souligné par les habitants. Il constitue une préoccupation récurrente, tout particulièrement dans les quartiers concernés par une réduction de l'offre commerciale et mal desservis (exemple du Vergoin).

ENJEUX

La diversification des fonctions des territoires est un enjeu fortement investi, notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine qui intègrent le développement de l'offre immobilière d'entreprises. Néanmoins, l'articulation entre ces stratégies territoriales de développement économique et les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi reste insuffisante à ce jour et constitue un enjeu dans le cadre de cette convention 2015 / 2020.

En effet, si la diversification des activités dans les quartiers doit rester un objectif fort de ce contrat, l'enjeu d'une plus grande convergence avec les objectifs et les outils de la politique d'emploi et d'insertion professionnelle lyonnaise est fortement souligné par les partenaires signataires.

Il s'agira tout particulièrement de :

- poursuivre les démarches de revitalisation économique et commerciale et de soutenir le commerce de proximité,
- réunir les conditions d'une attractivité économique durable des quartiers et leur environnement, de renforcer les stratégies d'implantations d'entreprises,
- soutenir le développement d'une économie de proximité permettant de créer des emplois accessibles aux habitants,
- accompagner les créateurs d'entreprises dans les quartiers,
- mieux prendre en compte les enjeux d'accès à l'emploi des habitants dans les soutiens apportés aux entreprises de l'agglomération.

Le plan d'action vise deux principaux impacts :

- développer l'activité économique dans les quartiers en vue d'en diversifier les fonctions urbaines,
- un développement économique de la ville et de l'agglomération qui bénéficie à la diversité des habitants des quartiers.

Des dynamiques de création d'activité sur les quartiers privilégiant les statuts « personnes physiques »

La part des créations se faisant sous statut « personne physique » est également un indicateur de plus grande fragilité, dans le temps, de l'activité économique créée, par rapport aux statuts « personne morale »,

n°62 - 2010 - Part des créations personnes physiques -
Pop ref : Créations d'activités économiques - Répertoire
des entreprises et établissements (SIRENE - 2010
(Source : Répertoire des entreprises et établissements
(SIRENE 2010)

[0 ; 31.25]	■
] 31.25 ; 40]	■
] 40 ; 48.71]	■
] 48.71 ; 58.62]	■
] 58.62 ; 87.5]	■



synthèse

DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Ville de Lyon, l'État et la Métropole s'engagent à soutenir les actions de revitalisation économique et d'animation commerciale (FISAC).

Associé plus spécifiquement Ville de Lyon, Métropole, État et Région :

- les démarches de développement de l'économie de proximité,
- les actions favorisant l'interface entre les entreprises et les publics prioritaires pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle,
- les actions de promotion et de marketing territorial,
- l'implantation d'entreprises et le développement de l'immobilier dédié à l'activité économique, notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

La Ville, la Métropole et la Région soutiennent également le développement de l'entrepreneuriat social et la promotion de l'économie sociale et solidaire.

La Métropole :

- intervient sur le financement de la pépinière d'entreprises à la Duchère (pôle entrepreneurial Ouest Lyonnais),
- mobilise Lyon Ville Entrepreneuriat pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires, et soutient l'appui à la création d'entreprise, à l'accompagnement post création,
- intervient sur les démarches d'acquisitions améliorations des locaux à destination économique dans les quartiers anciens.

La Caisse des Dépôts et Consignations intervient en particulier sur le cofinancement de la fonction de référent entreprises / emploi dans certains quartiers prioritaires.



Emploi, formation et insertion professionnelle

Une politique volontariste de la Ville de Lyon mettant au cœur de la politique emploi-insertion le maillage territorial mutualisé entre Maison de l'Emploi et de la Formation (MdEF) et Mission Locale (ML), en faveur de la formation, de l'insertion, et de l'accès et du maintien dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

ENJEUX

Un enjeu fort quant à l'accès à la formation dans les quartiers prioritaires

Le niveau de formation demeure une des principales caractéristiques des demandeurs d'emploi dans les quartiers : moins d'un demandeur d'emploi sur trois hors quartiers a un niveau CAP-BEP ou inférieur (32 %). Il s'élève à 45 % dans les quartiers prioritaires. Un demandeur d'emploi lyonnais sur trois résidant hors quartiers est cadre ou technicien contre un sur cinq dans un quartier prioritaire (QPV ou QVA).

Besoins de formation :

- Jeunes : 17% des jeunes lyonnais (15-24 ans) non scolarisés n'ont aucun diplôme, soit environ 3 600 jeunes, ce taux dépasse 40% sur la majeure partie des quartiers prioritaires.
- Adultes : 11% des 25-44 ans et 19% des 45-64 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme à Lyon, taux qui dépassent 40% dans l'essentiel des quartiers prioritaires

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle constituent parmi les premières préoccupations exprimées par les habitants lors de la phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015. Le besoin d'interface / de lien entre les structures existantes et des jeunes éloignés de l'emploi est régulièrement revenu dans les temps de dialogue, notamment pour faciliter l'accès aux outils (faire un CV) ainsi qu'aux offres d'emploi et aux dispositifs de formation.

ORIENTATIONS 2015-2020

Inscrire l'accueil et l'accompagnement dans la proximité.

- Pérenniser les antennes de proximité (MdEF/ML) et leur offre de service (Mermoz, Duchère, Gerland, Moncey Voltaire).
- Développer les permanences d'accueil dans les autres quartiers prioritaires pour assurer un maillage territorial optimal.

Renforcer l'accompagnement des publics prioritaires.

- Renforcer l'accès des publics issus des quartiers prioritaires aux actions des structures d'insertion par l'activité économique, aux parcours d'accès à l'emploi (PLIE).
- Permettre l'accès effectif des 16 à 25 ans des quartiers prioritaires aux mesures pour l'emploi : CIVIS, contrats aidés, dispositif garantie jeunes.

- Mettre en place des démarches innovantes d'accompagnement : Dispositif Perspectives Emploi à Mermoz / Accompagnement renforcé et système de coaching des jeunes les plus en difficulté par la Mission Locale.

Développer la formation et la qualification des publics, par la présence ou l'accès facilité à l'offre de formation, et le développement de l'alternance.

- Prioriser l'accès des jeunes âgés de 16 à 25 ans des QPV/ QVA, assurer les passerelles entre formations pré-qualifiantes (compétences premières) et actions qualifiantes (Plan Formation Emploi).
- Contrat Territorial Emploi Formation (Région) : développer l'accès au programme compétences premières pour les habitants des quartiers, et l'apprentissage, travailler la mobilité des publics.
- Expérimenter des actions de formation spécifiques, innovantes et adaptées aux publics prioritaires.

Agir sur les difficultés périphériques à l'emploi (non maîtrise du français, mobilité, santé, fracture numérique, accès à la culture).

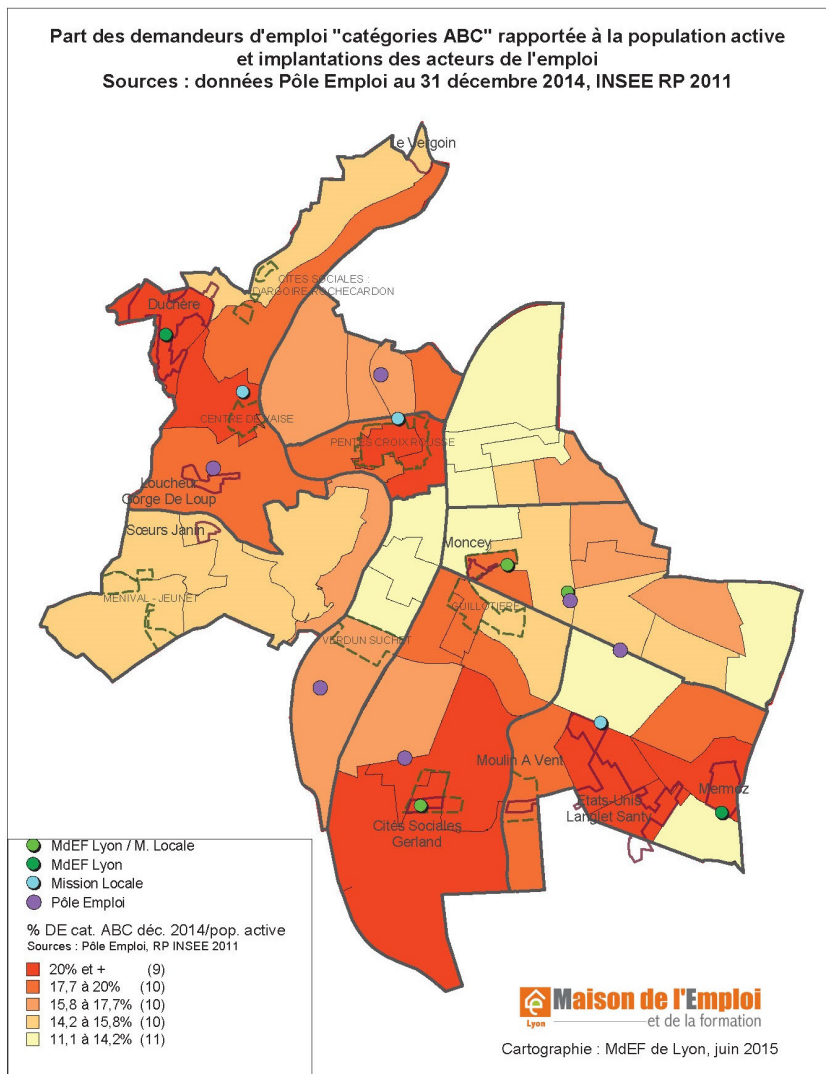
Développer le lien entre développement économique local et habitants des quartiers prioritaires, à travers notamment la charte de partenariat « Les 100 entreprises pour l'Emploi », signée par 220 entreprises.

- Charte des 100 entreprises pour l'emploi : engagement des entreprises signataires envers les habitants des quartiers prioritaires / implication des entreprises des quartiers (Responsabilité Sociale des Entreprises).
- Accompagner les porteurs de projets de création d'activités dans les quartiers (Lyon Ville Entrepreneuriat / Cités Lab).
- Multiplier les opportunités de meilleure connaissance des métiers, d'immersion en entreprises, et de dating emploi.
- Développer les clauses sociales dans le cadre des marchés publics.

44 530 demandeurs d'emploi lyonnais de catégorie ABC étaient inscrits chez Pôle Emploi fin décembre 2014. Environ un demandeur d'emploi sur cinq (9 305 soit 21 % du total lyonnais) résidait dans un quartier prioritaire. 30 % des foyers allocataires du RSA à Lyon font partie d'un quartier QPV ou QVA (environ 4 689 sur 15 711, données Conseil Général fin 2013, traitement MdEF de Lyon).

Spécificités des 16-25 ans à Lyon

- Environ 11 500 jeunes résident dans la géographie prioritaire d'intervention dont 4 500 en QPV. Particulièrement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi, ils sont plus vulnérables du fait de leur manque de qualification, d'expériences, de méconnaissance des codes sociaux, de manque de réseaux et des discriminations liées à l'adresse et à l'origine, renforcées par la crise économique.
- Des besoins spécifiques pour environ 400 à 500 jeunes décrocheurs, NEET (sans qualification, sans emploi, sans solution depuis plus d'un an).



synthèse

DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Maintien de l'offre de services des antennes de proximité (Ville de Lyon, État).

Pôle Emploi s'engage plus spécifiquement au maintien d'agents Pôle Emploi dans les antennes de proximité, et au développement des ateliers de Pôle Emploi dans ces antennes.

Renforcement du lien développement économique et emploi : Ville de Lyon, État, Métropole, Caisse des Dépôts et Consignations.

Poursuite des financements des structures d'insertion dans les quartiers : Ville de Lyon, État.

La fonction d'accompagnement renforcé et le plan d'actions spécifiques porté la Mission locale pour les 16-25 ans les plus en difficultés seront plus particulièrement soutenus par la Ville de Lyon, l'État, ainsi que la Région via la consolidation de sa participation financière à la Mission Locale de Lyon.

La Métropole permet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans les antennes de proximité, et renforcer les actions d'accès à l'emploi des allocataires du RSA en relations avec des entreprises volontaires. La Métropole soutient également particulièrement l'aide à la création d'entreprises.

La Région soutiendra particulièrement le développement d'une offre de formation accessible pour les habitants des quartiers prioritaires, en priorisant l'accès aux mesures existantes. La Région priorise les actions emploi des quartiers prioritaires dans le cadre des fonds européens.



Petite enfance

un engagement nouvellement formalisé

La politique publique nationale petite enfance est portée par la CNAF via la Convention d'Objectifs et de Gestion, signée entre l'État et la CNAF, mise en œuvre au travers de différents dispositifs, dont le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la Prestation de Service Unique.

ENJEUX

- Modalités et capacités d'accueil collectif des jeunes enfants dans les quartiers prioritaires, levier de socialisation (enfant et famille) et de prise en charge précoce des problématiques linguistiques éventuelles.
- Envers plus particulièrement les mères, dans la lutte contre l'isolement et en faveur de leur insertion sociale et professionnelle, (temps d'accueil adaptés des enfants, en durée hebdomadaire, évolutif dans le temps).
- Accompagnement à la parentalité : un moment fort dans la construction du lien parents- enfant, parfois difficile dans un contexte socio-économique fragile.
- Deux spécificités complémentaires : accompagner le « détachement mère/enfant » ; problématiques de santé spécifiques.

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV en 2015 a mis en évidence une méconnaissance des dispositifs d'accueil petite enfance. Les questions de socialisation (différences culturelles et linguistiques) et d'accompagnement à la parentalité ont régulièrement été mentionnées par les habitants.

PRIORITÉS

Une réponse ajustée aux besoins de l'accueil du jeune enfant pour les familles des quartiers prioritaires

- Animation des acteurs de terrain, face aux difficultés de parentalité dans ces secteurs, le rôle des Lieux Accueil Enfants Parents est renforcé.
- Maintien et renforcement des places disponibles dites « d'urgence » : accès prioritaire des femmes à une solution de garde pour des actions d'insertion sociale ou professionnelle, places assorties d'une vigilance de l'équipe.
- Envisager des financements fléchés et des taux d'occupation adaptés.
- Suivi spécifique des problématiques de santé repérées au sein des crèches, en particulier sur les problématiques de poids (sur/sous poids) et d'asthme prégnants.

Les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) existants sur les quartiers prioritaires comprennent des centres sociaux, acteurs territoriaux majeurs auprès des familles et des enfants, et dont le travail en matière d'accueil de jeunes enfants s'intègre

pleinement dans l'ensemble des actions (accompagnement des fratries, dans le temps, de la parentalité).

Des dispositifs spécifiques pour accompagner la transition petite enfance/école (scolarisation des 2- 3 ans).

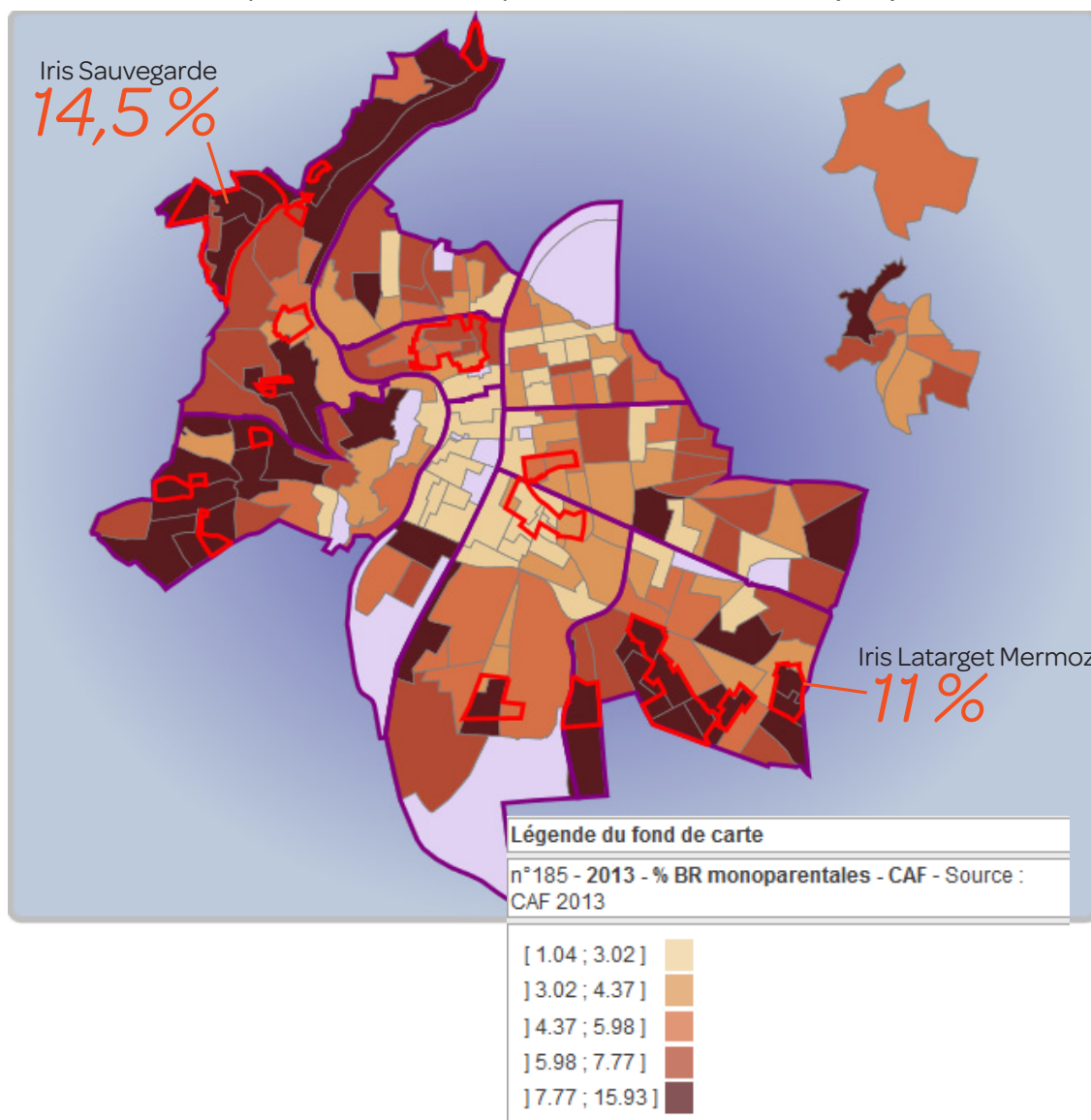
L'objectif de réduction des inégalités par une scolarisation précoce implique un accompagnement adapté des besoins des enfants de cet âge, et du lien avec les familles. Les points d'appui de la petite enfance sont :

- la prise en compte des besoins spécifiques des enfants, notamment alimentation, besoins nutritionnels,
- la recherche de solutions variées, au plus près des besoins (articulations crèche/école par exemple),
- l'accompagnement du processus de détachement mère-enfant,
- les questions linguistiques, ex. : jeux de langage.

Parmi les éléments de diagnostic en matière de petite enfance à Lyon, soulignons :

- une couverture inégale des besoins d'accueil des moins de 3 ans par l'offre collective d'EAJE sur le territoire ,
- des enfants davantage concernés par la précarité dont l'accroissement de la précarité économique et une situation parentale d'éloignement à l'emploi (chômage, retrait du marché du travail),
- une part importante de familles nombreuses et/ou monoparentales.

Part des familles monoparentales à bas revenu parmi les allocataires de la CAF (2013) :





Éducation

Le partenariat a pour cadre de référence le Projet Éducatif De Territoire, PEDT lyonnais : la déclinaison des objectifs du PEDT dans les territoires prioritaires constitue le volet éducation de la convention territoriale.

ENJEUX

L'axe structurant du volet éducation de la convention est la réduction des écarts en termes de réussite scolaire et favoriser la réussite éducative des 2-16 ans, déclinée en 4 objectifs.

- Contribuer à la réussite scolaire de tous et prévenir le décrochage scolaire.
- Renforcer l'ouverture socio-éducative et culturelle des enfants.
- Favoriser le goût d'apprendre, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants et des jeunes.
- Favoriser la coéducation avec les parents.

ORIENTATIONS 2015-2020

Renforcer les capacités territoriales cohérentes d'action et d'amélioration de la mixité sociale.

Dans les territoires de la géographie prioritaire, la stabilité des équipes enseignantes (avec une priorité accordée à ces quartiers pour le remplacement systématique des enseignants absents) constitue une condition première de réussite de l'action publique éducative. Écoles et collèges publics y bénéficient d'un renfort en :

- temps de travail des équipes médico-sociales scolaires,
 - encadrement pédagogique (moins d'élèves par classe et plus d'enseignants par classes) ; programme spécifique de formation et de travail en équipe,
 - animation de la vie scolaire (CPE) et encadrement administratif.
- Depuis 2005, le Projet de Réussite Éducative (PRE) s'est construit à Lyon dans 7 territoires, en ancrant les Équipes de Réussite Éducative au sein des écoles et des collèges. Après analyse des besoins individuels des enfants et de leurs familles, différentes interventions se mettent en place (parentalité, prévention du décrochage scolaire, santé, etc.). La nouvelle géographie prioritaire se traduit par 5 nouveaux quartiers en QPV où déployer le PRE.

Dans un ancrage territorial à renforcer, la cohérence éducative et la coéducation à l'échelle du territoire implique notamment de :

- renforcer les actions éducatives sur les territoires présentant des manques, avec la CAF (futur schéma métropolitain des services aux familles, CEJ),
- prioriser le soutien à la vie associative dans les quartiers prioritaires, pour renforcer l'action des structures d'éducation populaire auprès des 2-16 ans, sur tous les temps, et tout au long des parcours,
- soutenir financièrement les projets et actions dans les quartiers, dont la prévention ados/jeunes (DDCS/État),
- approfondir le PRE 16-18 envisagé avec la Région (Métropole),
- expérimenter de nouvelles sectorisations scolaires (Ville de Lyon, Métropole et Éducation Nationale),
- associer pleinement les parents à tous les temps de l'enfant, et à l'ensemble de son parcours.

Après des enfants de 2 à 11 ans (maternelle et élémentaire)

Garantir l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences, de culture et accompagner les enfants et les jeunes vers un apprentissage de la citoyenneté.

Développer la scolarisation des 2-3 ans dans les quartiers

QPV en s'appuyant sur l'expérience de la classe passerelle du 8^{ème} arrondissement.

Renforcer les modalités de soutien aux parcours éducatif et scolaire dans les territoires.

- Parcours d'éducation artistique et culturelle, s'appuyant sur les dynamiques territoriales.
- Renforcer les temps d'intervention des équipes médicosociales et développer les actions de prévention précoce (bilans de santé en Grande section de maternelle, suivi médico-social des enfants en difficulté, éducation à la santé et à la citoyenneté, actions sur la connaissance et l'estime de soi),
- Vers un taux d'inscription des enfants en ALAE a minima égal à la moyenne lyonnaise, avec actions en direction des familles et un encadrement adapté.

Associer davantage les parents aux projets éducatifs des différents temps de l'enfant.

Assurer la participation de tous les parents, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire dans le cadre de la coéducation, et développer de nouvelles formes de coopération entre les parents et l'école.

Revaloriser les collèges des quartiers prioritaires et renforcer la prévention du décrochage scolaire des jeunes de 12/16 ans dans les quartiers prioritaires.

Le collège concentre de multiples difficultés dont le volet éducation du contrat de ville métropolitain se fait l'écho. Les taux ci-après illustrent l'ampleur de ces difficultés sur les territoires prioritaires.

Trois phénomènes illustrent particulièrement la situation : évitement et périmètres scolaires à faible mixité sociale, décrochage scolaire, majoritairement masculin, faible accès aux stages en entreprise en 3^{ème} et orientation très majoritairement en filière professionnelle, en partie non souhaitée.

Objectifs

Investissement et mixité sociale au travers des périmètres scolaires, pour les collèges en REP+ et en REP.

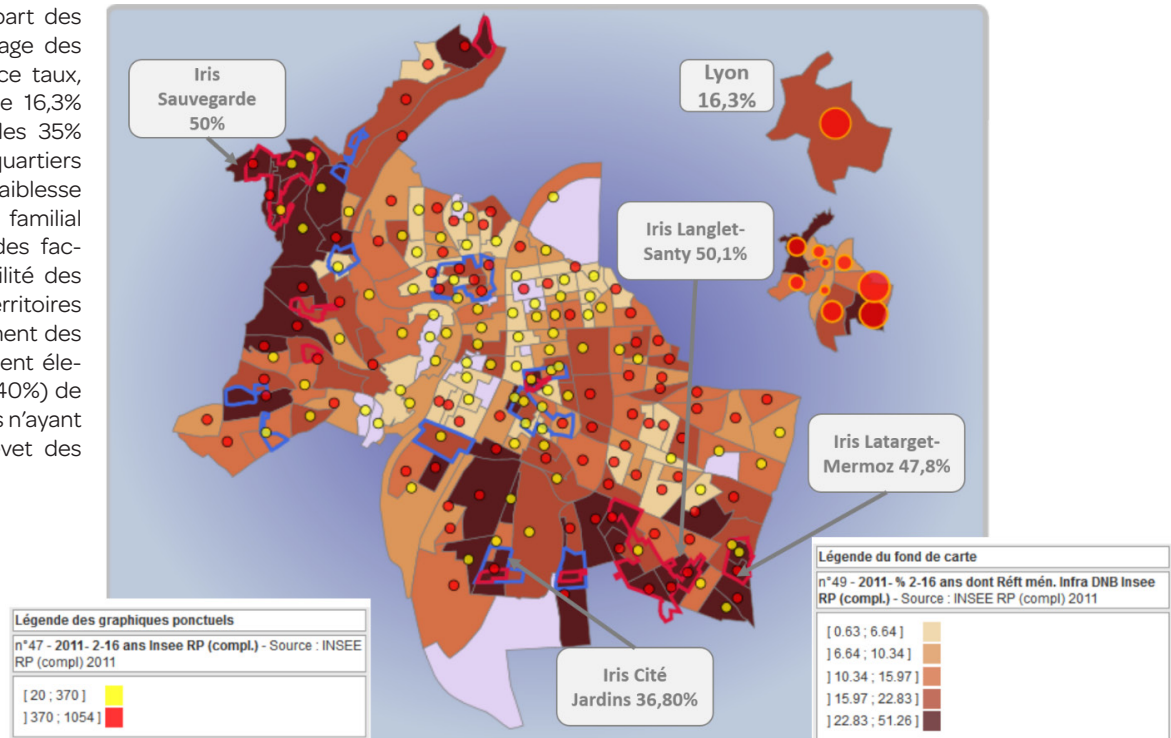
Les constats actuels et les projections d'accroissement de population attirent particulièrement l'attention sur la situation des collèges du 7^{ème} et du 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Le décrochage scolaire résulte d'un processus long (parfois dès le primaire), d'un ressenti d'ennui à l'école aux absences ponctuelles, avant décrochage effectif, impliquant un travail partenarial très en amont. Il s'agit de renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire en intégrant davantage les acteurs du territoire (éducation populaire, articulation projet enseignants / projet de territoire) et le PRE. Poursuivre les actions de prise en charge des élèves pendant les temps d'exclusion (ex. : Modaccès).

Renforcer l'accès aux stages de 3^{ème} (ex. : « 100 entreprises pour l'emploi », MDEF de Lyon), et rechercher les partenariats Éducation Nationale/Ville/acteurs économiques pour le nouveau parcours de l'élève, Parcours Avenir.

L'un des facteurs les plus identifiés de réussite éducative et scolaire est celui du capital culturel des parents.

Approché par la part des référents du ménage des 2-16 ans à Lyon, ce taux, d'une moyenne de 16,3% à Lyon, dépasse les 35% sur la plupart des quartiers prioritaires. La faiblesse du capital culturel familial se cumule avec des facteurs de vulnérabilité des familles. Ces territoires présentent également des taux particulièrement élevés (supérieurs à 40%) de jeunes de 15-17 ans n'ayant pas le niveau Brevet des Collèges.



synthèse

DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Ville de Lyon

- Accompagner la scolarisation des enfants dès 2 ans sur les quartiers prioritaires.
- Renforcer l'intervention des équipes médicosociales et l'adapter selon les problématiques de chaque territoire.
- Prioriser les actions financées dans le cadre du PRE sur les actions individualisées d'accompagnement à la scolarité, extension aux nouveaux quartiers prioritaires (par réduction progressive sur les « quartiers de veille »).
- Fixer un objectif au moins égal à la moyenne lyonnaise d'enfants inscrits en ALAE élémentaires et maternelles, avec mise en œuvre d'actions en direction des familles. Adapter l'encadrement.
- Proposer des actions d'éducation à la santé en fonction des besoins identifiés dans chaque territoire en articulation avec les actions menées avec l'Éducation Nationale (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).
- Renforcer l'impact des actions de prévention de la violence à l'école et des conduites addictives.
- Travailler sur les périmètres scolaires et la mixité sociale des écoles.
- Articuler et rendre lisibles les espaces de participation des parents.

Éducation nationale

- Prioriser le remplacement systématique des enseignants absents sur les quartiers prioritaires.
- Assurer la scolarisation des 2-3 ans.
- Garantir l'articulation des enjeux du territoire et des projets éducatifs des équipes enseignantes.
- Associer la Ville de Lyon aux instances de pilotage des réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+).
- Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire en intégrant davantage les acteurs du territoire.
- Renforcer l'accès aux stages de 3^{ème}.
- Engager une réflexion partagée avec la Ville et la Métropole sur la mixité sociale et les périmètres scolaires.

Préfecture/DDCS

- Prioriser le soutien à la vie associative sur les quartiers (ex FONJEP).
- Soutenir financièrement les projets et actions engagées et en particulier le PRE, les actions de prévention en direction des adolescents et des jeunes.

Métropole de Lyon

- Investissement et mixité sociale via les périmètres scolaires pour les collèges en REP+ et en REP.
- Participation au PEDT, initier des liens, en ce qui concerne les écoles et collèges, entre les politiques éducatives et sociales de la Métropole et le Projet éducatif de la Ville de Lyon.
- Mettre en place une gouvernance des différents acteurs intervenant auprès des collégiens.

CAF

- Associer et mobiliser la CAF afin de renforcer les actions éducatives et de soutien à la parentalité sur les territoires présentant des manques dans le cadre du futur schéma métropolitain des services aux familles et plus particulièrement du nouveau CEJ (Centres de loisirs, y compris extrascolaire, actions pour les 11-17 ans).



Culture

La Ville de Lyon a de longue date positionné les cultures, les arts, les patrimoines au cœur de sa politique de la ville, au regard des impacts positifs sur le développement des personnes et des territoires : 1996 création d'une thématique culture, 2004 première charte de coopération culturelle, 2005 création de la mission de coopération culturelle, 2010 articulations culture/développement durable.

ENJEUX

La stratégie générale du volet culture de la convention territoriale est de :

- accompagner par la culture le développement des QPV et QVA et de leurs habitants en s'appuyant sur des Projets Culturels de Territoire. Cette contribution en direction des territoires est prioritaire,
- créer les conditions de la mise en relation entre acteurs et de la coopération sur projets,
- faire monter en compétences une communauté large de travail et améliorer, en continu, la prise en compte de thématiques, adossées aux questions culturelles et artistiques, et contribuant à plus de cohésion urbaine et sociale et un développement durable de la cité,
- s'appuyer sur les « droits communs » de la culture et en particulier sur le réseau des établissements culturels dans le cadre de la Charte de coopération culturelle,
- améliorer la participation citoyenne à tous les niveaux de travail,
- améliorer l'articulation entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Principes d'action :

- Améliorer la participation citoyenne.
- Promouvoir et agir à la fois pour l'égalité, la prévention des discriminations et la prise en compte des diversités.
- Partager informations et connaissances.

Thématiques de travail et publics prioritaires :

- Mieux articuler à l'échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs.
- Prendre en compte les problématiques environnementales et végétales.
- Construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations.
- Intégrer les perspectives et outils numériques.
- Prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : « jeunes », en parcours d'insertion sociale et professionnelle, seniors.

ORIENTATIONS 2015-2020

Développer la participation citoyenne

- Par l'information : site internet « Polville », lettre « Nos cultures de la Ville », réseaux sociaux, journées « Nos cultures de la ville »,
- Par les dispositifs de travail partagés sur les territoires et les thématiques, en lien avec les conseils citoyens ; créer un club d'habitants pour la culture.

Développer les démarches complémentaires égalité, prévention des discriminations, diversités

- Porter une attention soutenue aux diversités liées aux origines, aux pratiques religieuses, sociales, territoriales, de genre, ainsi qu'aux handicaps.
- Définir et partager notre socle de valeurs (Solidarité, Liberté, Fraternité...), Travailler sur l'accueil, l'hospitalité.
- Partager des connaissances sur certaines thématiques (mémoires, laïcité, religions).

Partager les connaissances

- Croiser savoir-faire, savoirs populaires, recherches, points de vue d'experts.
- Valoriser la transmission de savoirs à tous les niveaux : dans un centre social, à l'école, dans une association, dans une institution culturelle, à l'occasion d'une fête de quartier, dans un projet culturel participatif.

Éducation

- Mieux articuler politiques culturelles territorialisées et politiques éducatives territorialisées.
- Tendre, dans tous les QPV, vers des actions d'éducation artistique et culturelle élargis à tous les temps de l'enfant.
- Mobiliser 20 à 30 % des offres/services des établissements culturels en direction des écoles des QPV et QVA.
- Faciliter l'accès des jeunes des QPV et QVA aux filières culturelles de l'enseignement supérieur.

Éco-responsabilité / Végétal

- Améliorer les dimensions écoresponsables dans les projets.
- Favoriser les projets art/végétalisation dans les espaces publics, les actions et manifestations pluridisciplinaires.

Numérique

- S'appuyer sur les ressources numériques dans toutes les démarches participatives et projets.

- Éduquer à la lecture critique des contenus.
- Expérimenter des laboratoires de Fabrication.

Jeunes

- S'appuyer sur les ressources existantes pour orienter l'action : MJC, mission insertion culture, équipements culturels, associations.
- Mettre en relation avec les partenaires jeunesse (éducation populaire, insertion).
- Mieux identifier les pratiques culturelles de jeunes (média, numérique, danse), valoriser et accompagner leurs initiatives et pratiques.

Économie et Insertion Sociale et professionnelle

- Développer les supports artistiques et culturels pour dynamiser les parcours d'insertion sociale et professionnelle (participants PLIE, demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RSA). Prioriser les 16/25 ans et les bénéficiaires du RSA, avec la mission insertion culture.
- Soutien aux micro-initiatives.

Publics – Séniors

- Prendre en compte les séniors issus de l'immigration.
- Développer des projets culturels dans un cadre de prévention globale en santé mentale.

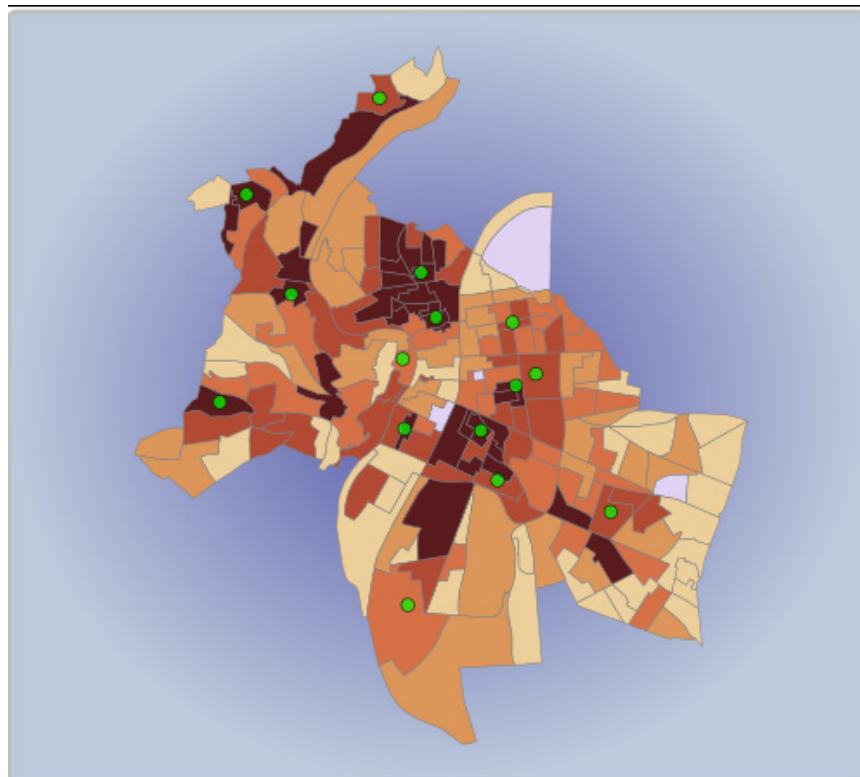
La mobilisation des « droits communs » du service public de la culture

La mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville par les signataires doit rester effective. La mobilisation des droits communs de la Culture des signataires du Contrat de Ville ayant des compétences culturelles (Ville de Lyon, Métropole de Lyon) se fait par la territorialisation et l'adaptation des outils de la politique culturelle, et des moyens humains, techniques et financiers associés.

En particulier, les établissements et événements culturels, artistiques et patrimoniaux fortement soutenus, formaliseront leurs engagements sur les territoires, les principes d'action, les thématiques et publics prioritaires dans le cadre d'une nouvelle charte de coopération culturelle pour la période 2016 à 2020.

Cette mobilisation fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'ensemble des signataires de la convention.

Fréquentation des bibliothèques lyonnaises



Légende de la couleur de fond

n°78 - Rapport total abonnements / population
2009 (Source : BM 2013 - Insee RP 2009)

[3.66 ; 8.76]	
] 8.76 ; 10.63]	
] 10.63 ; 12.87]	
] 12.87 ; 15.08]	
] 15.08 ; 26.82]	

Un point d'appui fort d'accès à la culture : 17% des abonnés de la Bibliothèque Municipale de Lyon résident dans un quartier prioritaire (données à fin mars 2013), soit autant que la part de population lyonnaise habitant dans les quartiers prioritaires.



Santé

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS 1945). La charte d'Ottawa (1986) établit que la bonne santé est une ressource pour le développement social, économique et individuel. « Il s'agit de construire du bien-être sur un territoire ».

ENJEUX

La Ville de Lyon a fait le choix d'élaborer et signer un Contrat Local de Santé/CLS 2015-2019, cadre de référence du volet santé. La démarche Atelier Santé Ville/ASV est réaffirmée y compris dans les quartiers de veille active. Une gouvernance unique et intégrée y est associée (CLS/CDV/ASV/observatoire).

- Le déploiement depuis 2011 de l'Observatoire de la Santé des Lyonnais : mesurer les inégalités sociales et territoriales de santé et ainsi tendre vers leur réduction
- Les projets de deux maisons de santé pluri-professionnelles sur les quartiers de Mermoz et des États-Unis (8^{ème} arrondissement) doivent être concrétisés.

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV en 2015 a rappelé les difficultés d'accès aux soins à la fois pour des raisons financières mais aussi par la perception d'un manque de médecin (non remplacement des départs à la retraite).

ORIENTATIONS 2015-2020

Maintenir la dynamique de réduction des inégalités territoriales dans l'accès aux soins.

- Condition d'accueil du public, actions « allers vers » et médiation : actuellement sur les 8^{ème} et 3^{ème} arrondissements, voir les possibilités de la développer dans d'autres quartiers prioritaires comme la Duchère.
- Continuité des soins dans le cadre du lien ville/hôpital.
- Simplifications administratives.

Renforcer les actions sur le bien-être et la promotion de la santé.

L'intervention se situe en priorité sur :

- la prévention de l'obésité et la promotion de l'activité,
- les rythmes de vie,
- la lutte contre l'isolement (Pentes de la Croix Rousse, États-Unis, La Duchère, Moncey-Voltaire et La Guillotière),
- la santé mentale dont la poursuite des Conseils Locaux de Santé Mentale (1^{er}, 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Maintenir l'offre de soins de proximité.

La création et l'ouverture de deux maisons de santé pluri-professionnelles dans les quartiers de Mermoz et des États-Unis

permet de répondre d'une part aux difficultés d'accès aux soins et d'autre part, aux besoins des professionnels de santé qui s'engagent à exercer dans ces quartiers prioritaires.

Poursuivre les Ateliers Santé Ville (ASV).

Les ASV ont été développés dans les quartiers Pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire, La Guillotière, Mermoz, États-Unis et La Duchère, pour l'amélioration de l'état de santé des habitants ; cette démarche, qui a montré son efficacité, doit poursuivre ses missions de fortes mobilisation du droit commun et d'effets levier du travail en réseau, notamment en formalisant les liens inter-structures et les formations interdisciplinaires. Les démarches ASV évolueront pour tenir compte de la nouvelle géographie prioritaire avec de nouveaux quartiers à prendre en compte.

Renforcer les démarches participatives.

Cette démarche a porté ses fruits par :

- la mise en place à Mermoz d'actions de prévention (alimentation, diabète) avec les membres d'associations locales, en lien avec les partenaires des ASV de Mermoz,
- la mobilisation début 2015 de nouveaux membres de conseils de quartiers pour la co-analyse des données de l'observatoire santé. Par leur proximité avec les habitants, leur connaissance fine du quartier, leur force de proposition, ils sont progressivement à même de participer à l'élaboration de programmes de prévention et/ou d'être co-auteur d'actions de sensibilisation auprès de leurs concitoyens,
- les projets santé co-construits avec les habitants dans le cadre du Collectif santé des Pentes (ASV Pentes) et du Collectif santé Duchère (ASV Duchère),
- les actions co-construites avec les jeunes dans le cadre des ateliers « Bien-être et santé » (ASV Moncey Voltaire Guillotière).

Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé, cadre de partage des constats en matière d'inégalités territoriales et environnementales de santé et de mobiliser les services de droit commun.

Prise en compte des axes transversaux et liens avec les autres volets

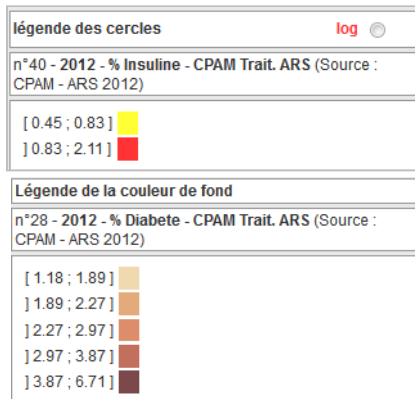
Le volet santé est à articuler avec des thématiques transversales comme la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femmes/hommes, et en particulier avec les volets éducatif, sport, prévention de la délinquance, culture et développement social local.

Exemples d'actions jeunes : Espace Santé Jeunes, Maison des

Adolescents, Prévention par les jeunes et Gonambules/Avenir Santé, Ateliers « Bien-être et santé de jeunes ».

Exemples d'action égalité : projet Venus, sensibilisation à la prévention du cancer du sein auprès de femmes de quartier politique de la ville grâce à une action artistique (lien avec le volet Culture) ; lutte contre le diabète dans le 8^{ème} avec une association d'hommes migrants vieillissants et accompagnement par l'ADES.

Disparités territoriales face aux problématiques de santé



Si nous constatons un état de santé des Lyonnais globalement satisfaisant, les territoires où les habitants cumulent des difficultés sociales présentent des problématiques spécifiques de santé, caractéristiques d'une fragilité accrue et d'un état de santé dégradé :

- coprésence forte entre le taux de prescription de médicaments antidiabétiques, indicateur de vulnérabilité de santé, corrélé à la précarité et taux de prescription de traitement insulinaire, indicateur d'un état de santé dégradé avéré,
- sous-mobilisation du dispositif organisé de dépistage du cancer du sein (25% à Mermoz ou Cité Jardin contre 33,5% à Lyon),
- risque important de pénurie à terme de médecins : diminution du nombre de médecins et départ en retraite. Outre le 4^{ème} qui est l'arrondissement de Lyon le plus préoccupant, vient ensuite le 8^{ème} : 61 médecins pour 100 000 habitants (moyenne de Lyon : 80 ; 86 à Lyon 9^{ème}), 56% des médecins ont au moins 55 ans et 27 % ont au moins 60 ans avec un âge moyen de 54 ans.



Sécurité et prévention de la délinquance

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée en séance plénière du CLSPD le 10 décembre 2014, associe le tribunal de grande instance, nouveau signataire de cette stratégie, aux côtés de la Ville, de la Préfecture, du Parquet, de l'Éducation nationale, et du Conseil général.

ENJEUX

- Apporter des réponses aux problématiques qui perturbent le cadre de vie des habitants : regroupements et occupations abusives de l'espace public, du patrimoine des bailleurs sociaux, nuisances liées au trafic de stupéfiants, aux conflits de voisinage, ...
- Apporter des réponses individualisées notamment en direction des jeunes en difficulté et des publics vulnérables au travers d'action de prévention sociale, prévention de la récidive, d'aide aux victimes et d'accès au droit.

Les enquêtes écoute habitants conduites chaque année dans les quartiers prioritaires soulignent un sentiment d'insécurité plus élevé que la moyenne lyonnaise (entre 10 et 25 % de différence en fonction des quartiers). La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a confirmé ce sentiment marqué notamment par les « rodéos nocturnes » et différents trafics.

ORIENTATIONS 2015-2020

Renforcer les actions en direction du public jeune 12-25 ans .

- Poursuivre les partenariats locaux autour des actions en direction des 11-16 ans : dont les dispositifs Ville Vie Vacances et chantiers jeunes.
- Développer des actions de proximité en direction des plus jeunes (enfants et pré-ados) sur certains secteurs identifiés.
- Interventions spécifiques dans les établissements scolaires (sensibilisation citoyenneté, prévention de la violence)
- Dans le cadre des Zones de Sécurité Prioritaire, assurer :
 - le suivi éducatif et social spécifique des jeunes de moins de 16 identifiés par les partenaires et dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier
 - l'accompagnement socio professionnel spécifique des jeunes de plus de 16 ans identifiés par les partenaires dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier
- Structurer d'une intervention partenariale forte dans le cadre des coordinations 16-25 ans visant à la mise en place d'interventions volontaristes : Mission locale / prévention spécialisée / structures socio-éducatives / associations conduisant des actions en direction des jeunes

- Diversifier des actions en direction des jeunes les plus éloignés des dispositifs d'insertion socio professionnelle en vue d'éviter le passage à l'acte délictueux :
 - Relance d'une action chantiers tremplin d'insertion (mise en situation de travail, accompagnement médico/social - 8^{ème}),
 - Chantiers éducatifs portés par la Prévention spécialisée, actions expérimentales de mobilisation et insertion socio-professionnelle,.
- Développement de l'opération Jobs Été (en lien avec la Métropole)

Assurer un traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers prioritaires (QPV / QVA) dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique d'arrondissements.

Mobiliser les actions et démarches existantes avec une attention particulière aux quartiers prioritaires :

- Coordination renforcée Police Nationale / Police Municipale,
- Vidéo protection,
- prévention situationnelle,
- rappel à l'ordre par le Maire,
- lutte contre les troubles, désordres et dégradations (charte sur la qualité de la vie nocturne / arrêtés de police du Maire),
- renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux.

Développer la médiation sociale dans les quartiers, en tant qu'outil de prévention et de cohésion sociale.

Déploiement du dispositif de médiation sociale (Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation) et mobilisation de la médiation sociale notamment pour la résolution des conflits de voisinage.

Prévenir la récidive.

- Poursuivre les actions en direction des sortants de prison (accès au logement).
- Poursuivre les actions intra muros (accompagnement des enfants vers les parents incarcérés, accompagnement des familles de détenus).
- Mobiliser les actions d'accueil des personnes sous main de justice dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération (Tous quartiers) : mesures de réparation pénale (mineurs à partir de 10 ans) / développement des stages citoyenneté (mineurs plus de 13 ans) / travaux d'intérêt général (TIG) / placement extérieur de détenus en fin de peine.

- Expérimenter une action d'insertion socio professionnelle pour les jeunes majeurs à la sortie de prison (réfèrent justice en milieu ouvert porté par la Mission Locale).

Aider les victimes les plus en difficulté, et notamment les femmes victimes de violence, Favoriser l'accès au droit des publics les plus en difficulté.

- Mobilisation des associations et relais des intervenants sociaux en commissariat pour la prise en charge des victimes d'infraction.
- Mobilisation des différents moyens d'intervention existants pour lutter contre les violences faites aux femmes : permanences d'accueil en mairies d'arrondissements, prise en charge spécialisée, groupe d'expression orale, formation des acteurs de terrain, sensibilisation des jeunes et du grand public, hébergement d'urgence, expérimentation du téléphone d'alerte, actions en direction des auteurs.

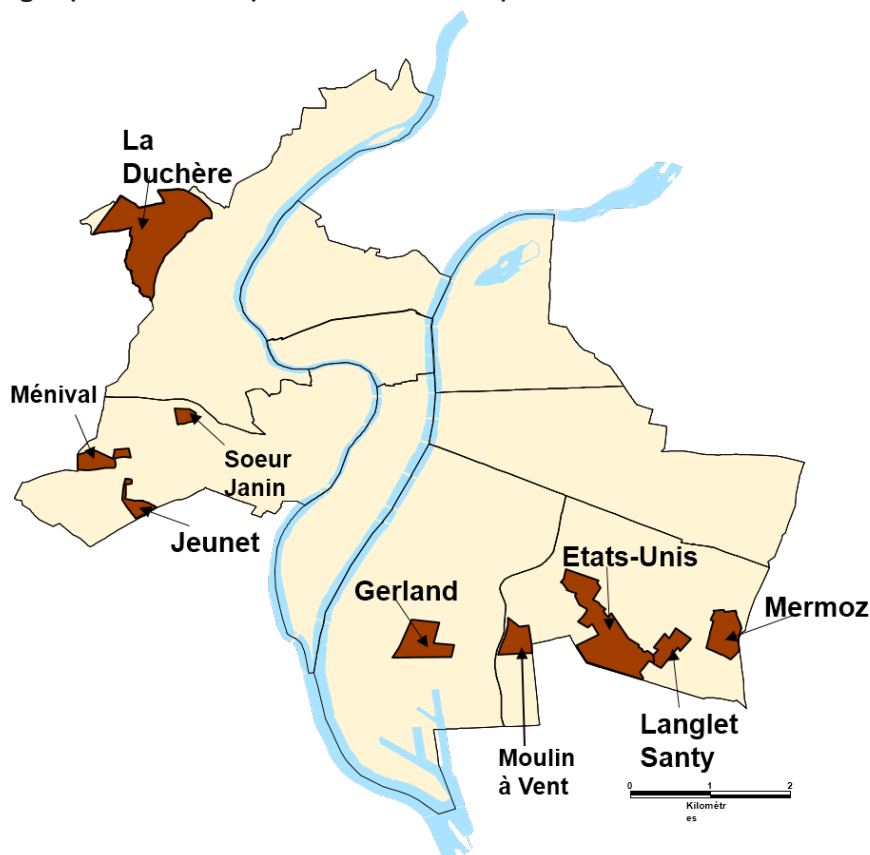
- Consolider, grâce aux Maisons de Justice et du Droit (MJD) et à l'association AMELY les points d'accès aux droits (PAD) ouvert aux lyonnais en veillant à la fréquentation par les publics des quartiers prioritaires.
- Proposer des interventions citoyennes auprès du public qui ne fréquente pas les structures, notamment les jeunes des quartiers prioritaires (juristes MJD –association Lyon Aide aux Victimes).

Mettre en place une démarche inter-bailleurs.

Co-construction, au travers d'une mobilisation des bailleurs de réponses adaptées aux actes d'incivilités et de dégradations commises sur leur patrimoine (mesures de réparation, chantiers jeunes).

Intégrer la prévention situationnelle aux réflexions préalables aux projets urbains.

Regroupements et occupations abusives sur le patrimoine des bailleurs sociaux



Si l'observatoire local de la délinquance montre que les quartiers inscrits dans la politique de la ville ne concentrent pas davantage de faits délictueux que la moyenne lyonnaise, ils sont davantage concernés par certains types de faits (exemple : carte occupation abusive sur le patrimoine des bailleurs).

Source : Observatoire local de la sécurité



Sport

Le sport participe aux enjeux de formation, d'insertion, de promotion d'un sentiment d'appartenance, et d'amélioration de la santé de la population. La Ville de Lyon vise l'adaptation des politiques publiques aux besoins repérés dans les quartiers prioritaires, contribuant ainsi au développement de projets pluridisciplinaires pour les habitants et au renforcement du bénévolat.

ENJEUX

Des éléments de diagnostic à préciser et partager

L'accès aux pratiques sportives s'avère différenciée selon les groupes sociaux, l'âge et le sexe, généralement du fait du niveau culturel, des conditions de vie et des revenus, et du contexte familial et professionnel (études nationales).

D'autres obstacles sont à analyser : faible mobilité, réticence à pratiquer certains sports, et/ou à en poursuivre la pratique à l'adolescence, faible diversité et inégale distribution sur le territoire des types d'équipements, leur saturation.

Renforcer les synergies associatives et institutionnelles au profit des QPV

Le foisonnement des acteurs, dans le domaine sportif (clubs, fédérations) ou dans l'éducation populaire (centres sociaux, maisons de la jeunesse et de la culture), institutionnels (État, Collectivités) ou privés (mécènes, fondations) incite à renforcer les coopérations bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires.

En renforçant la territorialisation de l'action publique, et en référence au programme Citoyens du Sport, il s'agira donc de réaliser des projets sportifs par quartier prioritaire en définissant les orientations stratégiques en matière d'éducation, d'accessibilité, d'équipements, de loisirs, de mixité sociale et de genre, en concertation avec les partenaires locaux (État, Ville, clubs, associations).

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV en 2015 a mis en évidence, notamment de la part des plus jeunes, un intérêt réel pour les pratiques sportives facteur de cohésion mais aussi d'apaisement. Toutefois, les difficultés d'accès aux équipements ou activités sportifs (coût, manque de disponibilité...) sont régulièrement mentionnées. La présence de petites aires d'évolution sportive de proximité est une demande récurrente

ORIENTATIONS 2015-2020

Favoriser l'interconnaissance des missions et organisations entre directions de la Ville de Lyon et entre ces dernières et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- Consolider la dimension QPV et la convergence avec les projets de territoires dans les critères d'attribution de subventions au sport de proximité. Tendre vers un pourcentage des subventions aux clubs élites/professionnels au profit d'actions à destination des habitants des QPV.

- Concentrer les crédits du Centre National pour le Développement du Sport vers les clubs accueillant principalement des usagers habitant en QPV.
- Renforcer l'accompagnement des clubs sportifs amateurs de proximité (logistique, administratif).
- Augmenter le nombre de licenciés sportifs dans les QPV et fixer des objectifs d'éducation par le sport complémentaires aux exigences de performance sportive : mixité de genre (au moins 30% de licenciées), articulation avec l'Atelier Santé Ville, inscription dans le partenariat local.

Améliorer l'Offre sportive pour les habitants des QPV

- Accompagner les associations d'éducation populaire dans la mobilisation des publics, adolescents et jeunes notamment, vers les événements sportifs à fort rayonnement (compétitions internationales).
- Favoriser au mieux l'attribution de créneaux aux associations ou activités sportives locales dans les équipements municipaux et scolaires pour diversifier les usages et l'offre de proximité.
- Améliorer si besoin la qualité des équipements sportifs de plein air.
- Adapter les dispositifs visant à lever les freins (financier, culturel, mobilité, information) à la pratique sportive.
- Réduire les écarts de taux de pratique entre femmes et hommes.
- Intégrer la dimension sportive à l'offre proposée dans tous les Accueils de Loisirs Associés à l'École des QPV.
- Offrir de l'activité physique adaptée (surpoids, handicap, personnes âgées).
- Promouvoir la diversité de l'offre sportive.

Formation - Apprentissage - Emploi

- Développer des parcours formatifs (éducateurs sportifs, arbitres, administrateurs).
- Valoriser les différentes formes du bénévolat associatif.



Habitat et rénovation urbaine

La politique de l'habitat de la Ville de Lyon a pour objectif de construire une ville et une agglomération attractive, solidaire, et équilibrée.

ENJEUX

Au niveau de l'agglomération, un nouveau Programme local de l'habitat est en cours d'élaboration et sera intégré au futur PLU-H mis en application en 2018. La déclinaison opérationnelle du volet habitat doit se situer dans les cadres de travail du futur PLU-H.

Les quartiers prioritaires de Lyon présentent des caractéristiques spécifiques, dont celles de l'hypercentre :

- des quartiers anciens où se concentrent encore une part élevée d'habitat indigne ou dégradé,
- une paupérisation accentuée dans le parc HLM des quartiers prioritaires (ex : Cité Jardin, La Sauvegarde, États-Unis), un « atout » foncier pour les quartiers d'habitat social : leur faible densité actuelle facilite la mise en œuvre du renouvellement urbain et de la diversification,
- des copropriétés anciennes ou neuves dans les quartiers prioritaires dont le bon fonctionnement sera une clé de réussite du contrat de ville (la Duchère, Mermoz, Gerland).

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV en 2015 a mis en évidence à la fois l'attachement des habitants à leur quartier. Malgré les difficultés exprimées, peu d'habitants ont témoigné le souhait de le quitter. Si collectivement le manque de mixité sociale est pointé, tous témoignent de la mixité culturelle perçue de ces quartiers. Ils constatent un manque de temps et de lieux d'échanges et de rencontres qui pourraient donner lieu à des moments festifs et conviviaux. Les succès des fêtes des voisins et de quartiers organisées à l'été 2015 témoignent de ce besoin de vivre ensemble.

ORIENTATIONS 2015-2020

Poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux en cohérence avec l'enjeu de mixité sociale, dans le cadre de la révision générale en cours du PLU-H

Maintenir un niveau élevé de production de logements sociaux notamment hors site, pour proposer des logements sur l'ensemble du territoire de la ville, facteur de diversification du peuplement

La politique de peuplement implique une offre diversifiée et répartie dans tous les quartiers de la ville. La politique de l'habitat de la Ville de Lyon a permis le rééquilibrage du taux SRU, notamment grâce aux Secteurs de Mixité Sociale mis en place hors des secteurs à plus de 50% de logement social et hors ZAC (États-Unis, Mermoz, Langlet-Santy et Duchère). Il faut pouvoir proposer des logements peu chers hors des quartiers d'habitat sensible pour engager une vraie diversification, soit une production

continue des logements PLUS PLAI, via SMS mais aussi grands tènements, PUP (projets urbains partenariaux) et ZAC.

Les leviers à mobiliser

- Acquisition amélioration dans les secteurs déficitaires : en particulier secteurs avec peu de foncier constructible, et quartiers anciens : Pentes et Moncey-Voltaire Guillotière.
- Remise en location et conventionnement des logements privés vacants (lien ANAH).
- Reconstitution de l'offre démolie dans les opérations de renouvellement urbain (Cf. dans le PRU1, le financement spécifique des PLUS-CD, à maintenir dans le PNRU2).
- Production sur les grands tènements fonciers (négocier une programmation habitat spécifique).

Poursuivre la diversification de l'offre de logement des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine de la Duchère et de Mermoz-Santy

Diversifier l'offre dans les grands quartiers d'habitat social, en s'appuyant sur :

- l'accession libre, l'accession abordable, qui rend possible un investissement patrimonial pour des ménages modestes, l'accession sociale sécurisée (offrant les garanties de rachat, relogement et revente),
- le bénéfice du taux réduit de TVA, étendu en 2015 à l'ensemble des QPV, constitue un levier incitatif pour les opérations d'accession abordable (périmètres QPV + 300 mètres),
- les ventes HLM, le logement intermédiaire ou libre, l'habitat coopératif,
- la réponse à des besoins spécifiques (notamment en résidences : étudiants, intergénérationnelles),
- une attention particulière aux conditions futures de gestion, qualité des livraisons neuves, organisation juridique des immeubles créés.

Poursuivre la requalification du parc existant (privé et public) en intégrant les critères de performance énergétique et environnementale

Le patrimoine des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires entre progressivement dans la catégorie « logement ancien », avec de forts enjeux de réhabilitation des logements, parties communes, espaces extérieurs, parfois des équipements ou espaces publics. Malgré les premières réhabilitations totales ou partielles, ces besoins sont récurrents (usure naturelle, évolution des normes, notamment performance énergétique). Dans les secteurs de renouvellement urbain et de diversification, il s'agit également de limiter les contrastes entre secteurs

renouvelés et patrimoine ancien (acceptabilité des projets et cohésion sociale dans les quartiers), et d'envisager d'accompagner socialement les réhabilitations en site occupé (un impact plus fort pour des populations déjà fragilisées).

Secteurs en renouvellement urbain

Le renouvellement urbain (La Duchère, Mermoz et Santy) permet d'apporter une plus grande diversité d'habitat et de fonctions, d'améliorer la desserte et l'intégration urbaine, de développer une offre de logements accessibles, aux normes actuelles et comprenant des produits sociaux en reconstitution et du logement intermédiaire, et une part significative d'offre en promotion. La diversification vers des produits habitats non sociaux implique toutefois la reconstitution de l'offre de logements sociaux intégralement dans les autres quartiers de Lyon, notamment les grands secteurs de projet (Gerland, Confluence, Part-Dieu).

Mettre en œuvre des attributions de logements sociaux prenant en compte les spécificités des quartiers

Observer le peuplement.

Maintenir l'analyse de l'occupation du parc social en quartier prioritaire pour objectiver les effets d'amélioration de l'attractivité ou a contrario des mécanismes de paupérisation à l'œuvre. Maintenir sur les sites en renouvellement urbain une observation du peuplement en fin d'opération afin de mesurer les évolutions possibles de l'occupation du parc social et privé à moyen terme.

Poursuivre la diversification du peuplement, via une convention d'équilibre territorial.

Une convention intercommunale d'équilibre territorial prévue dans la loi du 21 février 2014 sera élaborée. Elle définira les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale pour les attributions de logements sociaux, dont mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au sein de la Ville de Lyon, en s'appuyant sur la charte d'accès au logement pour tous, et à partir d'une connaissance partagée de la demande et, pour certains quartiers, des flux dans le parc social, les ILHA sont les outils partenariaux permettant une action concertée sur les attributions. Un travail spécifique avec les bailleurs pourra être engagé sur les orientations d'attributions sur des zones ou résidences spécifiques pour améliorer la mixité sociale.

Appliquer la charte de relogement : opérations de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne.

- Règles d'attribution dans le cadre du DALO en QPV : depuis mars 2015, les bénéficiaires les plus pauvres du droit au logement opposable (DALO) ne pourront plus se voir proposer un logement dans les QPV. Un courrier spécifique sera adressé pour chaque dossier au Préfet afin que les propositions soient faites hors zones sensibles, sauf souhait exprimé du demandeur.
- Mobiliser le contingent préfectoral en ZSP (zones de sécurité prioritaires) : la délégation du contingent préfectoral aux bailleurs, en ZSP, permet l'attribution prioritaire aux demandeurs à ressources supérieures aux plafonds PLAI, en situation d'emploi, dynamique d'insertion professionnelle ou étudiants.

Favoriser la mobilité et les parcours résidentiels

Une politique de mobilité encouragée

Les analyses produites au sein des Instances Locales de l'Habitat soulignent l'importance des demandes de mutations dans les quartiers prioritaires. Les bailleurs sociaux conduisent une politique d'incitation à la mobilité résidentielle afin de satisfaire

aux demandes de mutation, et d'avoir une meilleure adéquation logement / composition familiale (sur/sous occupation).

Une mise en œuvre de la location choisie vigilante

La Métropole de Lyon et les bailleurs envisagent d'expérimenter la location choisie, ce qui permet aux ménages de connaître les offres et choisir le logement sur lequel candidater, et ainsi de faciliter la mobilité et les flux. L'expérience des relogements (ANRU) a montré l'importance de donner des choix aux ménages. Il conviendra cependant :

- D'établir une veille et une observation à la bonne échelle sur les QPV de ses effets,
- De mobiliser si besoin l'accompagnement social des ménages comme levier de recours à la location choisie (difficultés à mobiliser les dispositifs de l'action publique observées sur d'autres thématiques, renforcées du fait des supports numériques) afin de ne pas accroître les inégalités territoriales.

Faire des relogements une opportunité de parcours résidentiel

Les opérations de relogement du PNRU1 ont eu pour effet une amélioration des situations résidentielles (décohabitation, traitement des sur occupation), à capitaliser, dans le PNRU2 avec une anticipation des besoins de parcours résidentiels. Principaux points d'amélioration : accès au logement neuf, parcours résidentiel des personnes âgées.

Maintenir la mobilisation de l'inter-bailleur et des réservataires pour une mobilisation optimale de l'offre existante.

Poursuivre la requalification du parc privé dégradé et prévenir la dégradation des copropriétés

Obtenir la requalification du parc privé ancien dégradé, en mettant l'accent sur les immeubles bloqués malgré la succession de dispositifs incitatifs.

- Opérations de restauration immobilière (ORI) avec travaux déclarés d'utilité publique.
- Procédure de Carence de copropriétés.
- Déclaration d'Utilité Publique logement social sur les adresses dont la mutation est inévitable.

Soutenir et conseiller les conseils syndicaux, observer l'évolution des copropriétés.

- Prévenir la dégradation des copropriétés anciennes dans les quartiers prioritaires.
- Soutenir les copropriétés nouvellement créées (notamment vente HLM et Accession abordable ou libre).
- Inciter à la requalification énergétique du parc d'après-guerre.
- Veille sur la salubrité et la décence de l'habitat (aménagement combles/sous-sol), et pollution intérieure.

Inciter et accompagner les copropriétés s'engageant dans des projets d'éco-rénovation.

Veiller à ce que la plate-forme éco-rénovation et le dispositif d'accompagnement à l'échelle de la Métropole bénéficient également aux copropriétés plus fragiles, et éventuellement les adapter. Contribuer ainsi à l'amélioration, au sein du parc privé locatif, de la performance énergétique et environnementale (aspects matériels/usages).

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

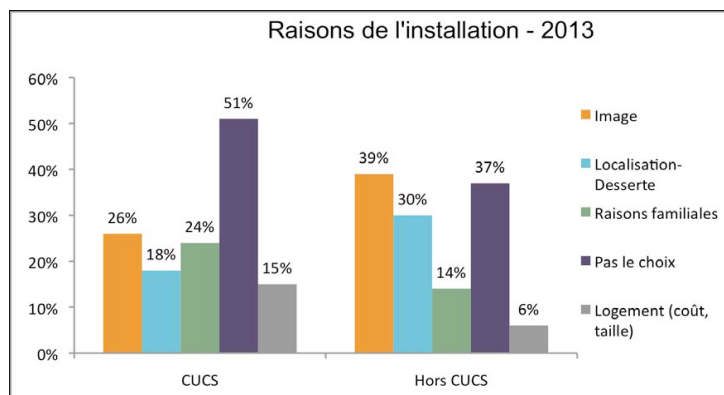
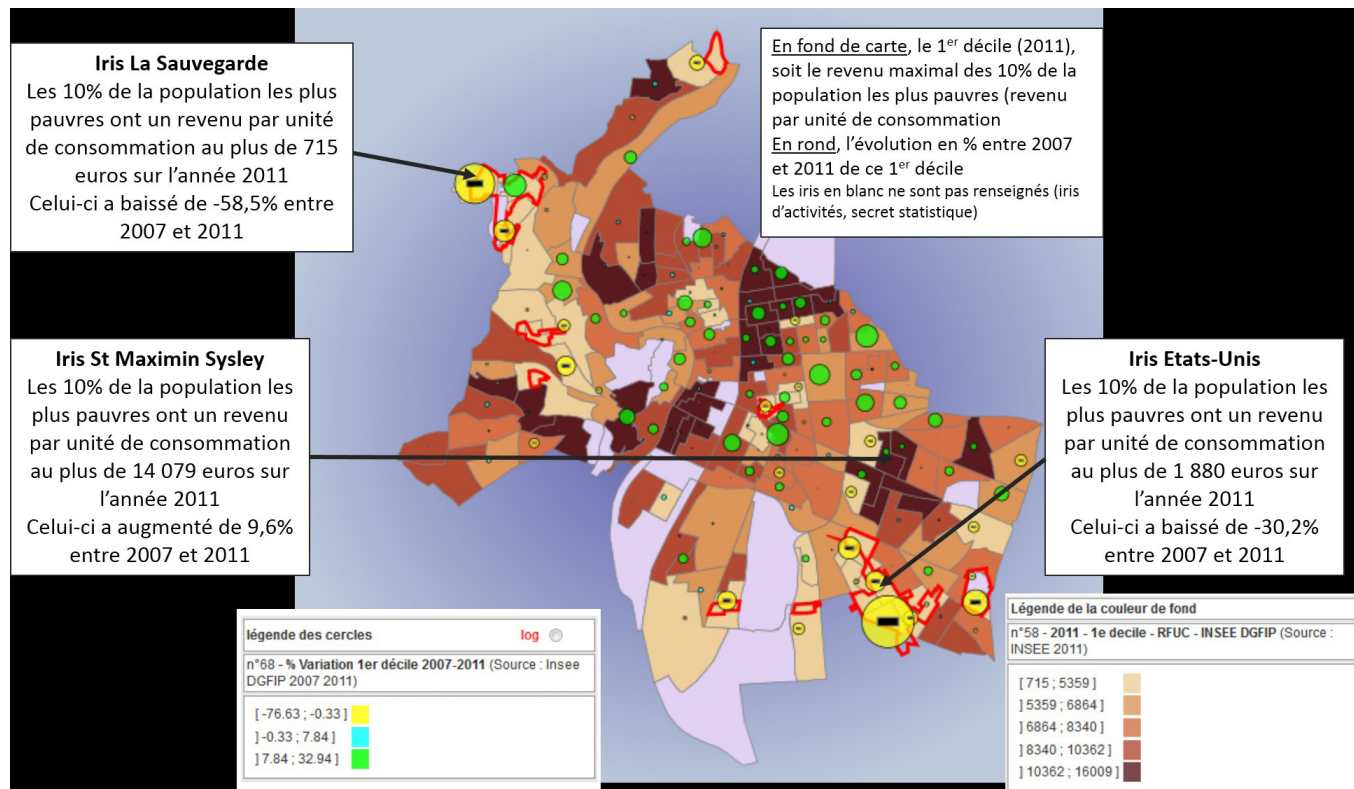
Effets significatifs de la crise, la chute des revenus des plus pauvres est particulièrement marquée sur les quartiers à très forte spécialisation en logement social, notamment sur le secteur des États-Unis et de la Sauvegarde.

Les enquêtes écoute habitants font ressortir le poids des installations subies en quartier prioritaire

Caractéristiques du parc de logement social en géographie d'intervention prioritaire

Les travaux évaluatifs ont mis en exergue trois spécificités relatives au logement dans les quartiers prioritaires, dont le vieillissement des locataires du parc social et la part élevée de logements de grande taille.

Le parc social en quartier prioritaire accueille donc une population dont les caractéristiques socio-économiques sont spécifiques par rapport au logement social hors quartier prioritaire.



Source : Enquêtes écoute habitants



Gestion sociale et urbaine de proximité

Garantir l'application du principe de continuité du service public sur l'ensemble de la ville implique de l'adapter à ses réalités sociales et urbaines. Les quartiers prioritaires connaissent des difficultés impactant le cadre de vie : vétusté du bâti, grands espaces communs ouverts, de gestion complexe, difficultés de vie sociale, dégradations, problèmes de tranquillité publique, etc.

ENJEUX

Une réponse collective, concertée et renforcée des collectivités, bailleurs et acteurs locaux à ces difficultés touchant au cadre de vie quotidien des habitants pour que, face à des dysfonctionnements avérés, les signataires de la convention territoriale contribuent à l'amélioration du cadre de vie de manière durable, pour et avec les habitants et usagers du quartier.

Objectif : un cadre contractuel entre tous les acteurs concernés, pour optimiser les moyens à mettre en œuvre et favoriser les synergies entre bailleurs sociaux et acteurs publics pour l'amélioration du cadre de vie.

Le plan d'action opérationnel sera constitué des conventions GSUP territoriales détaillant les engagements des partenaires. Elles sont annexées à la convention.

Les dysfonctionnements constatés sur les quartiers prioritaires :

- Des problématiques récurrentes sur les quartiers, dont l'entretien et la propreté : encombrants sur les espaces publics, déjections canines, nombreux déchets, jets par les fenêtres, collecte non optimisée, manque de clarification des domanialités pour la gestion.
- La tranquillité résidentielle et publique : sur-occupation de l'espace public, vie nocturne, occupations abusives de parties communes, mécanique sauvage.
- L'entretien du bâti et des espaces extérieurs : tags, dégradations, vétusté, besoins d'embellissement.

Ces problématiques se retrouvent dans tous les quartiers prioritaires de Lyon, avec des spécificités sur les quartiers anciens (Pentes de la Croix Rousse, Moncey-Voltaire, Guillotière) : forte densité, habitat ancien fortement privé, usages sociaux multiples, mixité de population.

Les concertations dans chaque QPV réalisées en 2015 ont fait de nouveau émerger de fortes préoccupations des habitants quant à la qualité de leur cadre de vie, les dysfonctionnements au quotidien sur certains espaces publics, certaines parties communes. L'amélioration du cadre de vie constitue un des axes prioritaires pour lequel les habitants souhaitent s'investir (dans le cadre de démarches participatives) dans les années à venir.

ORIENTATIONS 2015-2020

Poursuivre et optimiser les liens entre équipes territoriales et directions « de droit commun »

La GSUP a permis le développement d'un cadre partenarial et de modalités de travail de plus en plus partagées, notamment avec les acteurs publics de la Ville de Lyon, de la Métropole, les bailleurs sociaux et les habitants. Il s'agit donc de respecter les spécificités de chaque territoire tout en fixant le socle commun à l'échelle de la Ville de Lyon définissant les objectifs prioritaires de la GSUP et ses principes de fonctionnement.

- Pérenniser les habitudes de travail partenarial avec les directions de droit commun de la Ville de Lyon et de Grand Lyon Métropole, notamment Direction de la Propreté, Direction de la Voirie, Direction des Espaces Verts, Direction des Sports, Direction de la Sécurité et de la Prévention.
- Poursuivre l'optimisation et la mise en cohérence des interventions entre tous les acteurs.
- Assurer pour tous les projets d'aménagement et de gestion sur les quartiers prioritaires une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés (en proximité ou à une échelle plus large).

Bailleurs sociaux, une place primordiale dans les relations partenariales de la GSUP.

Au premier chef sur les questions de gestion de proximité, les bailleurs développent des outils de gestion, tels que les Projets de Gestion de Site (PGS) à intégrer dans des échelles plus larges pour faire le lien entre espaces résidentiels et publics. Les organismes HLM, dans le cadre de leur contribution au contrat de ville de la Métropole de Lyon, ont posé l'enjeu d'être associé au plus près des démarches de concertation avec les habitants et des futurs conseils citoyens.

Renforcer le lien avec les habitants, afin de répondre à leurs besoins, de permettre une bonne appropriation des aménagements et/ou des nouvelles gestions, et de favoriser les changements de comportement si besoin.

Prise en compte de thématiques en lien avec la GSUP

Lien avec les habitants

Poursuivre les démarches impliquant les habitants : information sur les évolutions de leur résidence et/ou quartier ; soutien à l'émergence de groupes d'habitants référents, lien avec les groupes déjà constitués, association à des réflexions en termes de gestion et d'aménagements sur leur quartier.

Insertion sociale et économique

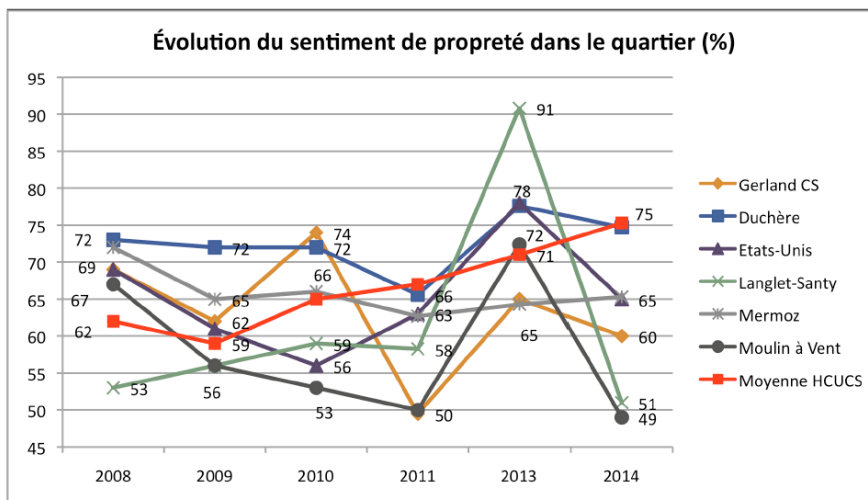
Au-delà de la clause d'insertion, les organismes HLM de la Métropole de Lyon ont la volonté de poursuivre leur engagement, aux côtés des partenaires locaux (PLIE, Mission Locale, MDEF, associations).

- Poursuite du partenariat avec les acteurs de proximité.
- Participation à la mise en œuvre de chantiers d'insertion ponctuels ou permanents.
- Soutien à l'embauche directe via les contrats aidés ou dans le cadre du droit commun.
- Repérage des talents, recrutement éventuel de personnes identifiées à travers des dispositifs d'insertion, de retour à l'emploi (ex. : « parcours gardien ») / auto-réhabilitation.

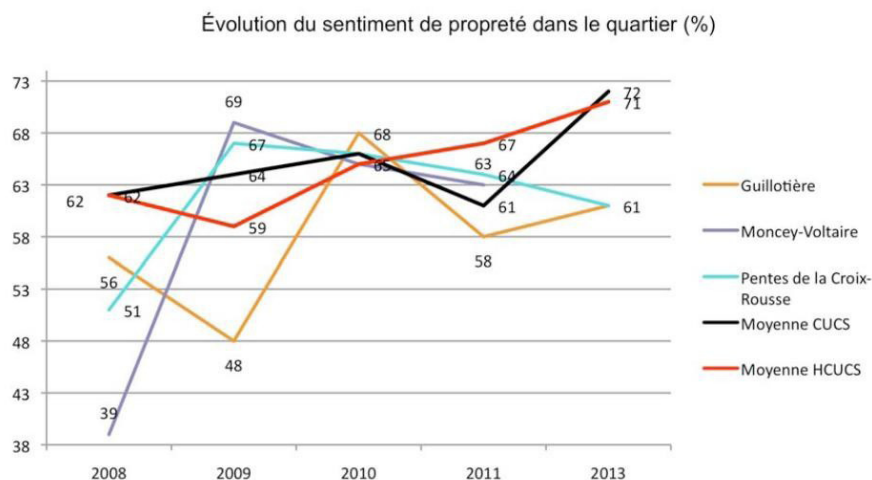
La GSUP est un élément à part entière de la réussite des PNRU.

Prévoir une gestion adaptée, selon l'avancement.

- En amont : inscrire la gestion dans la conception du projet urbain (questions de pérennité dans le temps et de coût d'entretien dans une logique de coût global). Réaliser une mise à niveau de la gestion de proximité et des aménagements à court terme en associant les habitants.
- Pendant : maintenir une bonne qualité de service pour les habitants y compris accessibilité du chantier, information de proximité. L'ingénierie bailleurs / aménageurs / missions territoriales permettra la réactivité dans le suivi.
- En aval : affecter des moyens spécifiques aux investissements correctifs (si écart entre intentions de conception et fonctionnement réel) ; actions d'accueil des nouveaux arrivants, accompagnement des nouveaux copropriétaires et animation de la vie sociale pour le vivre ensemble dans le quartier renouvelé.



Pour les habitants interrogés hors quartiers prioritaires, la satisfaction de la propreté et de l'entretien dans leur quartier augmente constamment depuis 2008. Tandis que dans les quartiers prioritaires enquêtés, la satisfaction des habitants y est beaucoup plus variable. Ces données sont particulièrement sensibles dans les quartiers anciens.



Source : Enquêtes écoute habitants



Développement social local

ORIENTATIONS 2015-2020

Adapter les politiques publiques aux besoins différenciés des territoires : formaliser la mobilisation des politiques de droit commun autour d'enjeux et modes d'intervention partagés en vue de rééquilibrer le développement des territoires prioritaires, travailler à la complémentarité entre services publics et acteurs locaux notamment associatifs, pour toucher les populations les plus éloignées.

Le contexte des politiques publiques ne permet pas toujours de prendre en compte les spécificités des quartiers prioritaires, voire de continuer à assurer un service de proximité.

Pourtant ces quartiers constituent, de façon durable, des territoires d'accueil et de vie pour des populations en situation de précarité et dont les difficultés (non maîtrise de la langue, isolement social...) peuvent constituer des freins réels dans l'accès aux droits et aux services publics.

Objectifs

Favoriser la transversalité dans les interventions : articuler les interventions des acteurs institutionnels et associatifs dans le cadre des projets de territoire.

Adapter les modalités d'accueil, et d'accompagnement des publics en vue de réduire le non-recours :

- former les professionnels aux spécificités des publics
- mesures visant accessibilité des services (interprétariat,...) et simplification des démarches administratives.
- Favoriser les démarches ascendantes

S'appuyer sur des acteurs relais de proximité pour toucher les publics les plus éloignés (épiceries sociales, centres sociaux, écrivains publics...) : donner les moyens du rôle de médiation publics / institutions :

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants comme levier du DSL

Placer l'individu comme acteur de sa propre transformation et de celle de son environnement, lui permettant de développer des capacités à comprendre ce qui l'entoure, opérer des choix et s'organiser collectivement. Un enjeu fort pour des populations précaires qui subissent très souvent leurs conditions d'existence sans maîtriser les ressources ou compétences pour les faire évoluer.

Objectifs

Intégrer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

- Mettre en place/renforcer des lieux dédiés à l'expression des citoyens et à la construction de propositions collectives (cf. conseils citoyens).

- Développer des outils et des méthodes favorisant la compréhension de leur environnement par les habitants et l'expression et la délibération collective.
- Former les professionnels à la mobilisation (aller vers) et à l'accompagnement de démarches ascendantes.
- Prendre appui sur des acteurs relais pour mobiliser les habitants et développer leur pouvoir d'agir.
- S'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants : diagnostics en marchant, implication d'habitants dans des groupes de travail (ex : observatoire de la santé).

Faciliter et valoriser les initiatives des habitants

- Apporter un soutien financier et méthodologique à la vie associative locale et à la formation des bénévoles ; améliorer lisibilité et complémentarité des dispositifs et appels à projets existants.
- Favoriser initiatives émergentes et expérimentations.
- Octroyer un droit à la durée (continuité des financements) / S'appuyer sur des dispositifs aux procédures allégées (Fonds d'Initiatives Locales et Fonds Associatif Local).

Favoriser l'engagement citoyen dans une démarche d'éducation populaire

Soutenir les initiatives et les lieux favorisant la formation d'esprits critiques et le débat citoyen.

Pérenniser les actions de lien social et d'accès aux droits comme processus d'inclusion sociale

Les quartiers prioritaires sont caractérisés par la présence d'une population en situation de précarité, voire d'extrême précarité, présentant un risque élevé d'isolement et de désaffiliation sociale. Des actions collectives concourant à l'accès aux droits d'une part et au lien social, au vivre-ensemble, à la mixité sociale, à l'ouverture culturelle d'autre part contribuent de façon déterminante à la cohésion sociale sur ces territoires. Qu'il s'agisse de permanences d'écrivain public, d'ateliers de socialisation, d'actions de solidarité et de convivialité, de rencontres interculturelles ou encore d'actions de collectifs de locataires pour l'amélioration de leur qualité de vie, ces actions s'intègrent dans des processus de socialisation, ont toutes une utilité sociale et nécessitent d'être soutenues de façon pérenne.

Leur impact, parfois difficile à mesurer quantitativement, est à appréhender au regard du risque d'enclavement de ces territoires et d'enfermement des populations, réduisant d'autant leurs capacités d'insertion sociale et économique.

Objectifs

Prévenir les ruptures et développer le capital social des populations fragiles.

- Mettre à disposition des lieux d'échange et d'écoute.
- Favoriser les conditions de participation à des actions collectives, en particulier pour les personnes isolées (femmes seules avec enfants, séniors).

- Développer les évènements favorisant la rencontre entre les publics et les liens intergénérationnels.
- Renforcer les actions mobilité et accessibilité pour les personnes âgées.

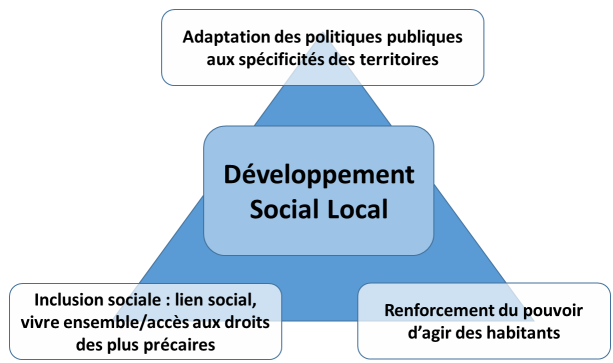
Lutter contre le repli culturel en favorisant l'ouverture et l'accès à une diversité culturelle reflétant la pluralité de la société : donner à voir d'autres possibles, d'autres parcours de vie.

- Favoriser les actions de médiation culturelle et les actions favorisant les rencontres « hors les murs ».
- Soutenir les initiatives promouvant la connaissance de l'altérité.
- Appuyer la formation des acteurs à l'approche interculturelle.

Développer les solidarités locales et l'autonomisation économique et sociale des publics.

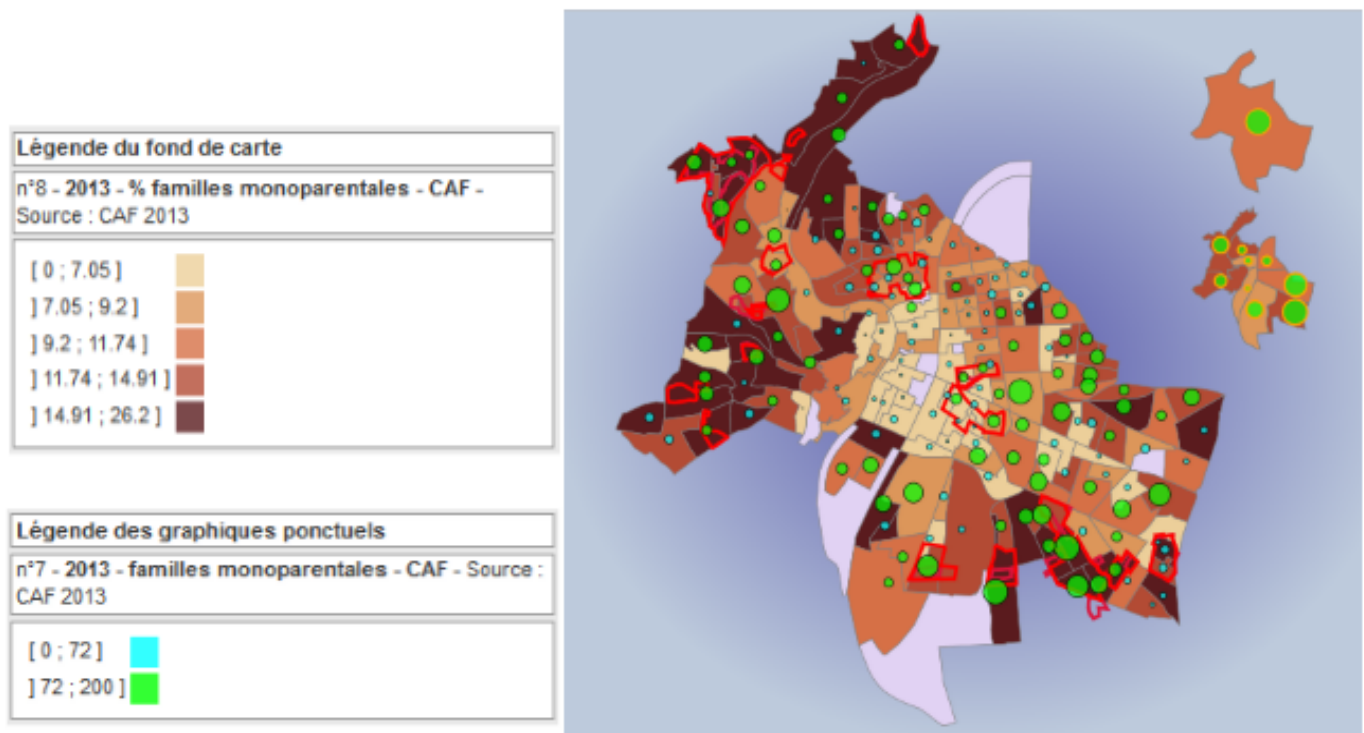
- Appuyer de manière pérenne les initiatives favorisant l'échange de savoirs et de services.
- Soutenir et promouvoir les actions de solidarité favorisant l'autonomisation des personnes dans l'accès aux droits et aux services (épiceries sociales, ateliers sociolinguistiques, médiation santé).

Les concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV de Lyon ont mis en avant de manière récurrente la volonté des habitants de voir émerger davantage d'actions concourant au développement du lien social dans les quartiers, au mieux vivre ensemble, à la mixité et à la valorisation de la diversité des cultures. Les défis exprimés par les habitants consistent souvent à envisager des initiatives permettant de retisser la cohésion sociale et de favoriser la convivialité au moyen de lieux et d'actions collectives.



Le développement social local, une intervention en faveur des personnes isolées, illustration avec la monoparentalité.

L'isolement ne saurait s'appréhender uniquement par la monoparentalité, toutefois celle-ci constitue un indicateur fort des besoins en termes de développement social local.



En fond de carte : la part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF. Plus le fond est foncé, plus cette part est comparativement élevée.
 En rond : le nombre de familles monoparentales.



Jeunesse

ENJEUX

De nombreux dispositifs à destination des jeunes pilotés par différentes collectivités et services de l'État sans véritable cohérence d'ensemble.

Dans les diagnostics existants, les jeunes restent principalement envisagés à travers des prismes négatifs : dangereux ou en danger, en difficultés (scolaires, d'accès à l'emploi, au logement ...) et très peu comme des ressources et des potentiels.

D'une manière générale, les jeunes eux-mêmes sont les grands absents des instances de travail locales.

Les concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV ont fait émerger de fortes préoccupations de la part des habitants sur la situation des jeunes des quartiers prioritaires, et de nombreuses attentes pour que les institutions apportent des réponses adaptées à l'ampleur des besoins identifiés (emplois, activités loisirs et sportives, liens interculturels et intergénérationnels...).

ORIENTATIONS 2015-2020

Reconnaître la place des jeunes comme des acteurs nécessaires et positifs dans une approche globale de leur parcours vers l'autonomie

Quelle place pour les jeunes ? S'accorder sur une vision commune de la jeunesse (des jeunesses), ses réalités, les enjeux que soulève le parcours d'accès à l'autonomie, et la place des jeunes eux-mêmes dans ce processus.

- Se mettre à leur écoute et prendre en compte leur parole. S'appuyer pour commencer sur les expériences en cours associant des jeunes et associations de jeunes.
- Valoriser l'image et les actions des jeunes :
 - identifier les lieux destinés aux jeunes et mieux connaître leurs pratiques,
 - au-delà de la sphère d'observation publique habituelle, identifier les lieux appropriés par les jeunes et par quels jeunes, les espaces et les actions créés par eux, les initiatives « exemplaires » individuelles et collectives,
 - valoriser les initiatives et en soutenir l'émergence : communication et accompagnement de projet.

Exemples d'actions :

- Alimenter un « observatoire de veille » : récolter sur la durée, des données sur les pratiques, les usages, les lieux, les initiatives ; analyser et produire les diagnostics, en associant les jeunes à l'ensemble de la démarche, à diffuser dans les études sectorielles existantes.
- Développer des actions de formation des intervenants de terrain auprès des jeunes pour un changement de posture dans l'accompagnement (aller vers, écouter, orienter, accompagner des projets, des initiatives).
- Développer une communication positive sur la jeunesse :

les pratiques, les cultures, les actions et les initiatives de jeunes.

- Développer une communication adaptée auprès des jeunes : rendre accessible et lisible l'ensemble des informations sur les actions qui les concernent.

Vers une approche globale de parcours vers l'autonomie

Enjeu : soutenir et accompagner le passage à une approche cloisonnée dans la juxtaposition de dispositifs à une approche globale en créant les conditions d'une coopération entre acteurs de formations et de cultures professionnelles différentes.

Proposition d'actions

- Actions collectives inter-acteurs : confiance réciproque, connaissance mutuelle des actions et des fonctionnements.
- Revisiter en instances partenariales les différents outils mobilisables (en matière d'accès aux droits, à l'orientation, à la formation, au logement, à la santé, aux loisirs) pour la continuité dans l'accompagnement des parcours de jeunes, vers des logiques de co-accompagnement.
- Développer des actions de co-formation entre professionnels intervenant au contact des jeunes visant à un changement dans la posture d'accompagnement (développer les co-accompagnements, fluidifier les passerelles entre acteurs, accueillir la parole et soutenir le pouvoir d'agir des jeunes).

Une attention particulière continuera de se porter sur les situations les plus fragiles et les difficultés rencontrées par les jeunes des quartiers en politique de la ville, avec les points de vigilance suivants.

- Ouvrir des alternatives à l'hyper sélectivité dans l'accès à la formation, l'emploi, le logement, pour donner une chance à des profils inévitablement écartés par les processus de sélection.
- Ne pas enfermer les jeunes en difficultés dans la proximité. Tenir le juste équilibre entre ancrage et mobilité.
- Passerelles avec les professionnels intervenant auprès des adolescents, ex. : lien secteurs ados des structures d'éducation populaire, Éducation Nationale (collèges et CIO).
- Complémentarité de différentes échelles :
 - dans le quartier : relation directe, de confiance jeunes / professionnels en proximité, un travail « dans la dentelle », une connaissance fine du territoire,
 - à l'échelle de la ville (voire au-delà), des structures ressources dans leur domaine qui peuvent se mobiliser sur des axes de travail définis collectivement (mutualisation de la ressource),
 - aux échelles institutionnelles : complémentarité des interventions et dispositifs, synergies inter institutionnelles, ajustement aux nouveaux besoins identifiés et/ou de proximité.

Proposition d'actions

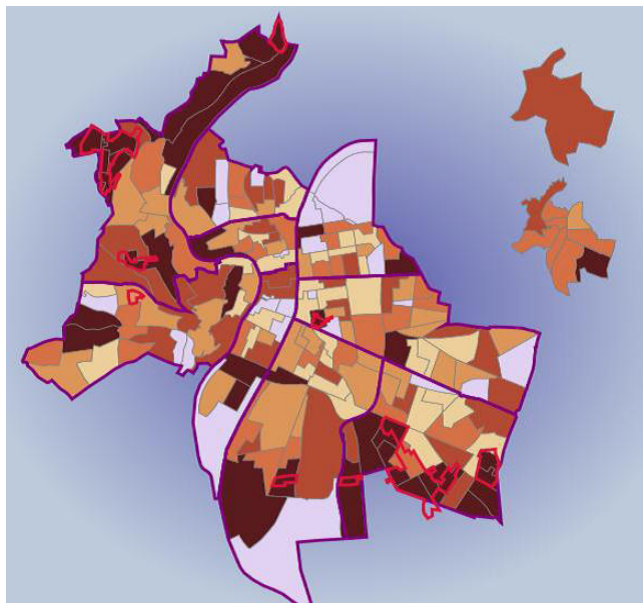
- Étendre le partenariat local aujourd'hui centré sur les questions de prévention de la délinquance et d'insertion à d'autres acteurs et domaines d'intervention (culture, santé, information jeunesse, logement).
- Développer les actions partenariales entre structures de socialisation de proximité (centres sociaux, MJC, antenne Mission Locale, prévention) et acteurs ressources à une autre échelle (CRIJ, CLLAJ, institution culturelle).

- Multiplier les expériences de co-accompagnement, ex. : accès à la formation/accès au logement, orientation scolaire/ connaissance des métiers/recherche de stages).
- Créer une instance de coordination transversale à l'échelle de la ville : mutualisation de ressources ou d'outils, capitalisation d'expériences, croisement d'expertises différentes, décloisonnement des dispositifs.

L'ensemble des volets thématiques de la convention intègrent des objectifs et actions spécifiques en direction de la jeunesse.

Une distribution extrêmement territorialisée des jeunes lyonnais :

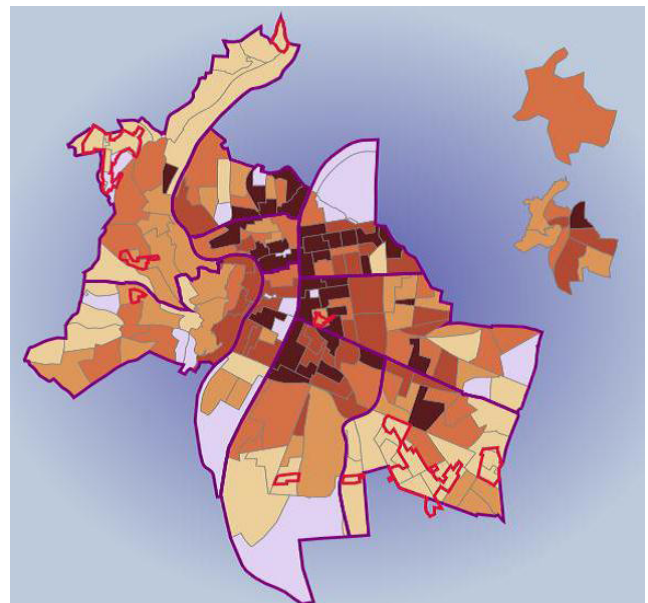
Jeunes sans diplôme



n°22 - 2011 - % Pop 16-25 ans - Infra DNB seuil 50 - Source : Insee : Fichier détail 2011

[0.33 ; 5.76]	■
] 5.76 ; 8.69]	■
] 8.69 ; 11.9]	■
] 11.9 ; 17.04]	■
] 17.04 ; 50]	■

Jeunes diplômés du supérieur long



n°37 - 2011 - % Pop 16-25 ans - Titulaires d un diplôme de l enseignement supérieur long seuil 50 - Source : Insee : Fichier détail 2011

[0.44 ; 14.73]	■
] 14.73 ; 21.7]	■
] 21.7 ; 28.24]	■
] 28.24 ; 35.74]	■
] 35.74 ; 75]	■



Égalité femmes / hommes et prévention des discriminations

Chaque volet de la convention identifie des enjeux de prévention des discriminations et/ou d'égalité entre les femmes et les hommes. La méthodologie de diagnostic infra-territorial intègre l'approche genrée et des phénomènes de discrimination.

ORIENTATIONS 2015-2020

Prévention et lutte contre les discriminations

Travailler les questions de ressenti discriminatoire, d'identité, de transmission des cultures et d'intergénérationnalité : favoriser l'expression sur le ressenti discriminatoire, réactualiser la mémoire de l'immigration et les apports de population sur les quartiers.

Changer le regard sur les quartiers pour les solidariser avec toute la société : déstigmatiser, valoriser une lecture positive en s'appuyant sur les outils numériques et médias de proximité et favoriser les expériences associatives. Poursuivre la formation sensibilisation des acteurs.

L'éducation : en plus des actions auprès des enfants, travailler l'entrée famille-parents et école.

Impulser de nouvelles actions par l'organisation d'un concours, avec un suivi sur la durée (2 ans minimum), chaque partenaire réservant une enveloppe (1 à 2 nouveaux projets par an).

Égalité entre les femmes et les hommes

L'étude-action conduite de 2012 à 2013 a permis d'identifier une quarantaine de propositions :

Partage de l'espace public, présence et visibilité des femmes
Valoriser l'investissement des femmes dans les actions, ouvrir l'espace public, féminiser les noms de rue, modifier la configuration de certains lieux pour atténuer les effets des inégalités et modifier petit à petit les pratiques sociales et les représentations. Exemples : revoir la configuration de parcs pour enfants où la disposition des bancs donne une impression de confinement, ou à l'inverse, atténuer sur certains aménagements urbains la surexposition au regard d'autrui (donc au contrôle social), barrière à la présence des femmes dans l'espace public.

Vulnérabilité (réelle ou ressentie) des femmes sur l'espace public
Privilégier les démarches d'émancipation des femmes : présentations des associations spécialisées auprès des acteurs territoriaux ; actions visant à informer et sensibiliser les jeunes sur la vie affective et sexuelle ; marches exploratoires diurnes ou nocturnes.

Mixité dans les structures d'accueil et de loisir

La mixité ne peut se limiter à vouloir obtenir constamment une fréquentation à 50/50 entre femmes et hommes. Une autre lecture de la mixité est à construire, et doit permettre de repenser la place des hommes et des femmes dans les structures.

Travailler sur l'absence des hommes dans certaines structures associatives d'éducation populaire, sur le mélange entre hommes et femmes dans certains espaces, accepter des configurations multiples (de l'activité non mixte à l'activité mixte) pour servir une mixité réelle et non imposée.

Travailler sur la communication autour des activités de façon à s'adresser aux femmes et aux hommes, et à améliorer l'éventail des activités non genrées.

Gouvernance et conseils citoyens

Pour mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la loi du 21 février 2014 concernant l'association des habitants à l'élaboration des contrats de ville et la mise en place des conseils citoyens, la Ville de Lyon a déployé, avec le concours de l'État, des démarches de dialogue dans chaque quartier prioritaire depuis janvier 2015, démarches intégrées à l'élaboration de la convention et lancées en plusieurs temps.

- janvier à mai 2015 : mobilisation des acteurs locaux et de nouveaux habitants non encore impliqués dans les instances existantes : sensibiliser aux enjeux des nouveaux contrats de ville et faire émerger, selon les habitants, les principaux défis à relever pour les années à venir pour le quartier ;
- juin : ateliers de dialogue public en présence des élus d'arrondissement et de la Ville de Lyon, des partenaires, et des acteurs et habitants précédemment mobilisés : enclencher le dialogue avec les institutions sur les priorités territoriales à prendre en compte dans la convention locale ;
- 27 juin : rencontre inter quartiers avec l'ensemble des acteurs et habitants mobilisés, à l'Hôtel de Ville, pour susciter des échanges sur les enjeux transversaux et créer du lien entre les territoires.

Ces démarches poursuivent 3 objectifs principaux :

- identifier les besoins des quartiers pour les années à venir ainsi que leurs potentiels, et définir les défis essentiels à relever dans le cadre du contrat de ville,
- contribuer à l'élaboration de la convention territoriale de Lyon, puis aux projets de territoire,
- préfigurer les conseils citoyens qui marquent la volonté des institutions de davantage associer les habitants à la conduite de l'action publique dans les quartiers.

Cette concertation a permis de poursuivre les dynamiques participatives à l'œuvre dans certains quartiers depuis plusieurs années (Duchère, Mermoz, Moncey-Voltaire Guillo-tière, Sœur Janin), et de mettre en place de nouveaux cadres

de concertations dans les territoires qui n'en bénéficiaient pas ou peu jusqu'à présent (Gerland, Vergoin, États-Unis, Langlet-Santy, Moulin-à-Vent). Entre 30 et 50 personnes par quartier ont participé à au moins une des étapes de concertation, et deux « défis » prioritaires ont été identifiés pour chaque territoire, soit près de 500 personnes mobilisées et une cinquantaine de réunions.

Les thèmes les plus fréquents concernent l'insertion sociale et professionnelles des jeunes, une plus grande mixité sociale et culturelle, le lien social et l'intergénérationnel, et le cadre de vie et la volonté de disposer de services de proximité de qualité.

Le travail d'écriture des projets de territoire pour chaque quartier prioritaire va se poursuivre entre mi 2015 et mi 2016, ainsi que la dynamique de concertation.

Une « **charte des conseils citoyens à Lyon** » sera élaborée dans la suite de la signature de la convention territoriale pour décliner les modalités de fonctionnement de cette gouvernance et le rôle des conseils citoyens à Lyon. Elle devra préciser leurs principes de fonctionnement, les modalités de leur association à la gouvernance, leur articulation avec les conseils de quartier, et les moyens proposés par les partenaires pour les accompagner.

L'objectif n'est pas la création d'instances participatives officielles supplémentaires mais de permettre la reconnaissance, au moyen d'une labellisation « conseils citoyens », de ces groupes d'acteurs et habitants mobilisés dans chaque quartier, dès lors que leur fonctionnement est conforme aux objectifs de la loi.



Ingénierie, évaluation et observation

Les équipes-projets

Les partenaires signataires de la convention territoriale co-mandatent des équipes projet territoriales et thématiques qui ont pour mission de :

- piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets territoriaux ou thématiques inscrites dans la présente convention,
- coordonner les interventions et faire converger les enjeux entre les différents services et institutions,
- coordonner les dispositifs d'action publique mobilisés par la mise en œuvre des projets tant sur les champs urbain qu'économique et social au sens large,
- organiser la concertation et la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux,
- participer à l'organisation de la communication sur les projets et les différentes opérations et actions répondant aux objectifs des projets territoriaux,
- préparer les décisions soumises aux comités techniques de suivi et aux comités de pilotage politique et en assurer le suivi de l'exécution.

Évaluation-pilotage

La Ville de Lyon a adopté de longue date une logique d'évaluation-pilotage des contrats successifs relevant de la politique de la ville : évaluation annuelle pour chaque thématique, associant tous les partenaires concernés. Objectif : cerner les impacts de l'action publique partenariale, fruit de l'action transversale des équipes politique de la ville et des référents associés, Ville de Lyon et partenaires, de chaque volet thématique (droit commun).

Méthodologie évaluative commune :

- Construction d'un référentiel d'évaluation partagé : quels impacts évalue-t-on ? quelles données mobilisables ? comment appréhender les évolutions de contexte dans lesquelles se situe l'action publique ?
- Collecte des données, puis interprétation collective et partenariale.
- Pistes de travail associées, et plus largement, adaptation en continu de l'action menée.

Le financement d'assistances à maîtrise d'ouvrage co-mandatées par les partenaires signataires pour accompagner les démarches d'évaluation thématiques régulières est une nécessité et permet d'assurer un regard évaluatif distancié sur les résultats et l'impact des politiques publiques mobilisées dans le cadre du présent contrat.

Ces démarches d'évaluation visent à accompagner la territorialisation des politiques publiques et ne se substituent pas au travail de suivi et de bilan annuels des actions financées.

L'observation, pour accompagner les équipes, partenaires et habitants, au service des projets de territoire

La DDT porte depuis 2008 une dynamique d'appui aux capacités de diagnostic et de projet partagés, soutenant la territorialisation de l'action publique.

- Dispositif de montée en compétence des équipes et des capacités de délibération (partenariat, habitants, décideurs), avec formations annuelles, et usage dans les processus de participation (Observatoire de la santé des Lyonnais, concertation 2009, ateliers habitants 2015).
- Dispositif en vue de l'action, intégrant savoir-faire opérationnel et vécu.
- Un contenu conséquent en données et très innovant, dont il faut accompagner l'usage.

Site technique www.vlko.org, toutes les productions favorisant l'accès aux données territorialisées et leur usage

Ville de Lyon
Direction du Développement Territorial

BP 1065
69205 Lyon cedex 01

www.polville.lyon.fr